Ressources budgétaires pour 2011 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur:

POLE PILOTAGE

I - Espaces Publics Numériques

Catégories	Tarifs 2010	Propositions 2011	% augmen- tation
Moins de 18 ans - Besançon et Grand Besançon	Gratuit	Gratuit	
A partir de 18 ans - Besançon et Grand Besançon	8,00€	8,00€	0
Bénéficiaires des minima sociaux - Besançon et Grand Besançon	4,00€	4,00€	0
Détenteurs de la carte avantages jeunes - Besançon, Grand Besançon et Autres	Gratuit	Gratuit	
Autres hors Besançon et hors Grand Besançon	16,00 €	18,00 €	12,50
Utilisateurs occasionnels (tarif par heure)	2,00€	2,00 €	0
Remplacement carte perdue, égarée, endommagée, détruite, indisponible plus d'un mois			0
Par une carte à puce Par une carte sans puce	8,00 € 1,50 €	8,00 € 1,50 €	0
Ateliers thématiques (par heure)	1,50 €	1,50 €	0
- Impression page A4 noir et blanc	0,15€	0,15€	0
- Impression page A4 couleur	0,30 €	0,30 €	0
- Impression CV et lettre de motivation pour un emploi (maximum 5/jour)	Gratuit	Gratuit	
- Cartes nominatives :	3.00€	3.00 €	0
40 unités 60 unités	5,00 € 6,00 € 9,00 €	6,00 € 9,00 €	0

II - Photocopies

Tarif général

Il est proposé 0,15 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4) (tarif identique à 2010).

III - Communication

Documents et produits de promotion - Accueil Mairie / Accueil Hôtel de Ville - Prix de vente au public

	Tarifs 2010	Propositions 2011	% augmentation
Carte IGN loisirs plein air «Besançon autour de Vauban»	5,70€	6,20 €	8,77
Tee-shirt	8,00€	8,00€	0

	Tarifs 2010	Propositions 2011	% augmentation
Polo	12,00 €	12,00€	0
Casquette	4,00 €	4,00€	0
Parapluie	10,00 €	10,50 €	5
Montre	40,00 €	40,00€	0
Montre milieu de gamme	25,00 €	30,00€	20
Sac à dos	8,00€	8,00€	0
Sac cabas	5,00€	5,00€	0
Sac tissu	3,00 €	3,00€	0
Petit sac à dos ficelle	2,00 €	2,00€	0
Cartable	5,00 €	5,00€	0
Couvre selle	6,00 €	6,00€	0
Pot à crayons	3,00 €	3,00€	0
Pot à crayons		3,00€	Nouveau
Stylo	1,00 €	1,00€	0
Stylo gamme supérieure	3,00 €	3,00€	0
Serviette invité	5,00 €	5,00€	0
Tour de cou	1,00 €	1,00€	0
Porte-clé moyenne gamme	5,00 €	6,00€	20
Porte-étiquette à bagage	8,00€	8,00€	0
Mug	3,00 €	5,00€	66
Carafe «La Bisontine» 1 I	5,00 €	5,00€	0
Carafe «La Bisontine» ½ I	3,00 €	3,00€	0
Verre «La Bisontine»	2,00€	2,00€	0
Coffret «La Bisontine» (pour carafe et 2 verres)	3,00€	3,00€	0
Coffret «La Bisontine» (pour carafe seule)	1,50 €	1,50€	0
Bouteille «nomade» 500 ml		4,00€	Nouveau
Bidon	2,00 €	2,00€	0
Verre éco cup		1,00€	Nouveau
Clé USB	9,00€	9,00€	0
Gilet fluorescent	3,00 €	3,00€	0
Bande fluorescente	1,00 €	1,00€	0
Bracelet	3,00 €	3,00€	0
Eventail	2,00 €	2,00€	0
Magnet «Besançon irrésistible»	1,00 €	2,50€	150

	Tarifs 2010	Propositions 2011	% augmentation
Peluche	8,00€	8,00€	0
Peluche Grand Hapalémur FITIA		12,90 €	Nouveau
Housse portable	2,00€	2,00€	0
Porte étiquette à bagage	8,00€	8,00€	0
Foulard		12,00€	Nouveau
Set de table (x 2)		7,00€	Nouveau
Pince porte-mémo		2,00€	Nouveau

Documents et produits de promotion - Prix pour boutiques partenaires et vente en nombre (> à 10 pour tous objets sauf carafes et verres > à 12) à associations ou organismes partenaires

	Tarifs 2010* 1	Propositions 2011	% augmentation
Carte IGN loisirs plein air «Besançon autour de Vauban»	2,30 €	2,50€	8,7
Tee-shirt	4,00€	4,00 €	0
Polo	8,00€	8,00€	0
Casquette	2,00€	2,00€	0
Parapluie	10,00€	8,00€	- 20
Montre	25,00€	30,00€	20
Montre milieu de gamme	15,00€	20,00€	33
Sac à dos	6,00€	6,00€	0
Sac cabas	3,00€	3,00 €	0
Sac tissu	1,50 €	1,50 €	0
Petit sac à dos ficelle	1,00€	1,00 €	0
Cartable	3,00€	3,00 €	0
Couvre selle	3,00€	3,00 €	0
Pot à crayons	1,50 €	1,50 €	0
Pot à crayons	1,50 €	1,50 €	0
Stylo	0,50€	0,50 €	0
Stylo gamme supérieure	1,50 €	1,50 €	0
Serviette invité	2,50 €	2,50 €	0
Tour de cou	0,50 €	0,50€	0

	Tarifs 2010* 1	Propositions 2011	% augmentation
Porte-clé moyenne gamme	3,50 €	3,50 €	0
Porte-étiquette à bagage	4,00 €	4,00 €	0
Mug	1,50 €	3,50 €	133
Carafe «La Bisontine» 1 I	2,50 €	2,50 €	0
Carafe «La Bisontine» ½ I	1,50 €	1,50 €	0
Verre «La Bisontine»	1,00€	1,00 €	0
Coffret «La Bisontine» (pour carafe et 2 verres)	1,00€	1,00 €	0
Coffret «La Bisontine» (pour carafe)	0,50€	0,50 €	0
Bouteille «nomade» 500 ml		2,80 €	Nouveau
Bidon	1,00€	1,00 €	0
Verre éco cup		0,50 €	Nouveau
Clé USB	4,00€	4,00 €	0
Gilet fluorescent	2,00€	2,00€	0
Bande fluorescente	0,60€	0,60€	0
Bracelet	1,50 €	1,50 €	0
Eventail	1,00€	1,00 €	0
Magnet «Besançon irrésistible»	0,50€	1,20 €	140
Peluche	5,00€	5,00€	0
Peluche Grand Hapalémur FITIA*2		8,00 €*	Nouveau
Housse portable	1,00€	1,00 €	0
Porte étiquette à bagage	4,00€	4,00 €	0
Foulard		8,00€	Nouveau
Set de table (x 2)		4,00 €	Nouveau
Pince porte-mémo		1,00 €	Nouveau

^{*} ¹ car vente non assujettie à TVA

^{*} ² prix de vente unitaire fixé à 8 €, auxquels sont à ajouter 2 € par peluche vendue reversés par le titulaire du dépôt-vente, sous forme de don, à l'Association (AGFSG - 24 rue Archereau - Bât. B - appt 157 - 75019 PARIS), pour la sauvegarde des derniers spécimens de l'espèce à Madagascar.

Productions de l'Atelier Audiovisuel

	Tarifs 2010	Propositions 2011
Toutes productions audiovisuelles sur support	10,00€	10,00€
VHS ou DVD		

IV - Besançon Votre Ville

	2010	Propositions 2011	% d'augm.
Abonnement complet :			
(11 numéros) . tarif France	18,70 €	19,80 €	5,88
. tarif Étranger	41,49€	42,35€	2

V - Photothèque - Vidéothèque

	Tarif 2010	Propositions 2011	% d'augm.
Photothèque	100 €	150 €	50
Droit d'utilisation d'une image			
Gratuité possible lorsque la photo participe à la promotion de l'image de la Ville			
Vidéothèque	150 €	150 €	0
Droits de diffusion vidéo à partir d'images non montées (rushes réalisés par la Ville de Besançon) à but non commercial : la minute entamée			
Gratuité possible lorsque les images participent à la promotion de la ville			

POLE GESTION ET MODERNISATION

VI - Tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal

- 1. Emplacement pour une antenne de radio associative : 709 € nets (+ 0,28 %) (*)
- 2. Emplacement pour une antenne de radio non associative : 7 122 € nets (+ 0,32 %) (*)
- 3. Emplacement pour une antenne de téléphonie mobile : 8 904 € nets (+ 0,32 %) (*)

Occupation du domaine privé de la Ville par panneaux publicitaires :

- 1. Panneau simple face ou double face sur terrain de la Ville tarif annuel : 1511 € (+0,33 %) (*)
- 2. Panneau sur mur d'immeuble tarif annuel : 755 € (+ 0,27 %) (*).
- (*) révision sur l'indice INSEE du coût de la construction du 1^{er} trimestre 2010.

POLE DES SERVICES A LA POPULATION

VII - Installations sportives

A. Complexe sportif municipal Léo Lagrange

	Tarifs 2010	Propositions 2011	% augmen- tation
Stade Honneur			
Droit fixe de location	139,50 €	140,50 €	0,72
Droit proportionnel : pour les clubs extérieurs, 10 % sur la recette brute totale			
Droit supplémentaire pour manifestation nocturne (tarif unique)	523,00€	528,00€	0,96

B. Location du Palais des Sports

	Tarifs 2010	Propositions 2011	% augmen- tation
Salle Honneur Tarif 1			
Compétitions ou matches de propagande nationaux ne comportant que des amateurs et organisés par un club extérieur, une ligue régionale ou une fédération			
a) occupation maximum de 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	212,00€	214,00 €	0,94
b) occupation dépassant 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	368,50 €	372,00€	0,95

	Tarifs 2010	Proposi- tions 2011	% augmen- tation
Tarif 2			
Manifestations sportives avec la participation de professionnels (tennis, catch, boxe, basket-ball):			
Forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	1 326,00 €	1 339,00 €	0,98
Tarif 2 bis			
Prestations pour organisation de manifestations sportives amateurs ou professionnelles	952,00 €	961,00€	0,95
Tarif 3			
Scolaires, universitaires et militaires pour finales et matches importants Forfait	233,00€	235,00€	0,86
Tarif 4			
Manifestations non sportives à caractère commercial			
Plein tarif	9 021,00 €	9 111,00 €	1
Tarif préférentiel (accordé sur décision du Maire)	3 449,00 €	3 483,00 €	0,99
Caution du montant de la location			
Entraînement			
Salle Honneur (clubs extérieurs à Besançon)	153,50 €	155,00€	0,98
Gymnase annexe - utilisation gratuite pour tous les matches et les entraînements des clubs de Besançon			
Buvette étage 1 : utilisation spécifique			
1 journée (jusqu'à 22 h)	158,50 €	160,00€	0,95
½ journée	106,00€	107,00€	0,94
Caution du montant de la location			
Salle convivialité rez-de-chaussée			
1 journée (jusqu'à 22 h)	318,00 €	321,00€	0,94
½ journée	212,00€	214,00€	0,94
Soirée	634,00 €	640,00€	0,95
Caution du montant de la location			

C - Installations sportives municipales

	2010	Propositions 2011	% augmentation
Clubs de Besançon			
Clubs extérieurs à Besançon, Ligues, Fédérations, Scolaires et Universitaires :			
- salles de réunions : une journée	97,50 €	98,40 €	0,92
- salles de réunions : une demi-journée	50,00€	50,50€	1
- gymnases : redevance horaire	31,80 €	32,10€	0,94
- terrains engazonnés et athlétisme : redevance horaire	50,50€	51,00€	0,99
- terrains stabilisés : redevance horaire	12,70 €	12,80 €	0,79
- terrain synthétique : redevance horaire	27,50 €	27,70 €	0,73
- plateau EPS : redevance horaire	7,50 €	7,55€	0,67

VIII - Restauration scolaire - Fourniture de repas

La Direction Education fournit des repas :

- pendant l'année scolaire, aux restaurants scolaires des communes de Thise et Avanne-Aveney,
- les mercredis et pendant l'ensemble des vacances scolaires, aux associations suivantes : les centres de loisirs Francas, la MJC de Palente, la MJC des Clairs-Soleils, Vesontio Sports Vacances, le Centre de Loisirs du Barboux, la Maison de Quartier de Montrapon Fontaine Ecu et l'ALEDD.

Pour ces repas, les tarifs proposés pour l'année civile 2011 sont les suivants :

Prestation	2010	Proposition 2011	% augmentation
Fourniture et livraison sans service à table	3,74 €	3,82€	+ 2,14
Fourniture, livraison avec service à table	4,28 €	4,37 €	+ 2,10

IX - Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

A. Fixation du taux horaire de participation des familles

La Ville de Besançon a signé des conventions de financement (Prestation de Service Unique PSU) avec la Caisse d'Allocations Familiales et applique en conséquence le barème CNAF actualisé chaque année au 1^{er} janvier pour le calcul du tarif horaire.

Le taux d'effort horaire est variable selon les ressources et la composition de la famille.

La participation mensuelle des familles est calculée sur la base de leurs ressources imposables x taux horaire x par le nombre d'heures d'accueil du forfait choisi.

Pour les fratries, un abattement de 50 % est consenti sur le montant de la facture de l'accueil de l'enfant aîné.

Accueil régulier dans les établissements d'accueil collectif et familial

Enfants à charge Taux horaire	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux horaire accueil collectif	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Taux horaire accueil familial	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %

La prise en charge d'un repas supplémentaire en service d'accueil familial sera facturée aux familles sur la base de 3,34 € au lieu de 3,31 € en 2010 (soit une augmentation de 1 %).

B. Accueil occasionnel dans les établissements d'accueil collectif

Enfants à charge Taux horaire	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux horaire habitants Besançon	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Taux horaire habitants autres communes	0,08 %	0,07 %	0,06 %	0,05 %

La participation des familles est révisée au 1^{er} janvier de chaque année.

Ressources des familles prises en compte pour le calcul de la participation familiale :

1. Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales :

Les ressources des familles sont communiquées à la Ville par le service télématique CAFPRO de la Caisse d'Allocations Familiales.

- **2.** Pour les non ressortissants du régime général de Sécurité Sociale ou les allocataires n'ayant pas communiqué leurs ressources à la CAF :
 - ressources de l'année N-2 mentionnées sur le dernier avis d'imposition avant toute déduction,
 - pensions alimentaires versées ou perçues.
- **3.** A défaut de production des justificatifs de ressources, la participation horaire est appliquée sur la base du montant maximum des ressources figurant au barème CNAF.

C. Fixation du montant de l'indemnité journalière versée aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants

Le montant de cette indemnité est versé aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants dont elles ont la garde. Cette indemnité qui est l'une des composantes de la rémunération de ces personnels, s'élevait à 4,55 € en 2010.

Afin de maintenir la qualité des repas et des goûters, il est proposé de la fixer à compter du 1^{er} janvier 2011 à 4,60 € (soit une augmentation de 1 %).

D. Fixation du montant de l'heure de vacation des pédiatres et psychologues des établissements d'accueil du Jeune Enfant

Il est proposé de maintenir l'heure de vacation des pédiatres à 37,49 € et celle des psychologues à 26,39 € à compter du 1^{er} janvier 2011.

X - Droits de place

A. Foires et marchés

Les tarifs proposés différencient les marchés équipés en alimentation électrique et les marchés non équipés à ce jour.

Tarifs de base	2010	Proposi- tions 2011	% augmen- tation
A - Marchés sans alimentation électrique (lle de France, Beauquier, Place de la Liberté, Foire mensuelle)			
Maraîchers, revendeurs détaillants, «petits paniers», autres commerçants, brocanteurs, fripiers artisans, démonstrateurs			
Le mètre linéaire par demi-journée	0,84 €	0,85€	1
Le mètre linéaire par jour	1,55€	1,57 €	1
Abonnement mensuel (remise 10 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	3,03€	3,06 €	1
Le mètre linéaire par journée	5,58 €	5,64 €	1
Abonnement trimestriel (remise 20 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	8,11€	8,19€	1
Le mètre linéaire par journée	14,94 €	15,09 €	1
B - Marchés équipés d'alimentation électrique (Révolution, Tilleuls, Cassin, Epoisses, Jouffroy)			
Le mètre linéaire par demi-journée	0,85€	0,86€	1
Le mètre linéaire par jour	1,58 €	1,60€	1
Abonnement mensuel (remise de 10 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	3,08 €	3,11€	1
Le mètre linéaire par jour	5,66 €	5,72€	1
Abonnement trimestriel (remise de 20 %)			
Le mètre linéaire par demi-journée	8,24 €	8,32€	1
Le mètre linéaire par journée	15,17 €	15,32 €	1
C - Foire mensuelle			
Le mètre linéaire	2,08€	2,10€	1
Abonnement trimestriel : le mètre linéaire	4,16 €	4,20 €	1
Abonnement annuel : le mètre linéaire	14,91 €	15,06 €	1

Tarifs de base	2010	Proposi- tions 2011	% augmen- tation
D - Dimanches et jours fériés - Tarifs majorés de 50 %			
E - Vente de fleurs Toussaint			
le mètre linéaire (pour la période)	7,76 €	7,84 €	1
F - Vente de sapins			
Prix emplacement de 15 m² par jour	17,79€	17,97 €	1
Forfait emplacement de 15 m² - pour la période de vente	88,69€	89,58€	1

Les abonnements sont payables d'avance. Sans préjudice des sanctions prévues au règlement, tout retard entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du droit à recouvrer par semaine ou partie de semaine.

B. Marché Beaux-Arts

		Prix	Par	king	Rés	serve	Total
Cases	Superficie	€	N°	€	N°	€	€
A1 + A2	65,63 m²	1 430 €	15-17	138 €	16-17	62€	1 630 €
A3	27,37 m²	597 €	14	69 €	23	31 €	697 €
A4	23,91 m²	521 €	4	69€	30	31 €	621 €
B1+B2	38,43 m²	838 €	10-18	138 €	42-43	62€	1 038 €
В3	21,76 m²	474 €	34	69 €	10	31 €	574€
B4	16,67 m²	363 €	42	69€	35	31 €	463€
C1	16,67 m²	363 €	41	69€	9	31 €	463 €
C2	16,67 m²	363 €	28	69€	22	31 €	463 €
C3	16,67 m²	363 €	16	69€	5	31 €	463 €
C4	16,67 m²	363 €	30	69€	2	31 €	463 €
D1+D3	33,34 m²	727 €	26-27	138 €	39-40	62 €	927 €
D2+D4	33,34 m²	727 €	5-9	138 €	29-18	62 €	927 €
E1+E2	35,70 m²	779€	22-24	138 €	36-37	62 €	979€
F1+F3	33,34 m²	727 €	31-32	138 €	33-34	62 €	927€
F2 +F4	33,34 m²	727 €	11-29	138 €	4-19	62 €	927€
G1	16,67 m²	363 €	14	69€	11	31 €	463€
G2	16,67 m²	363 €	19	69 €	1	31 €	463€
G3	16,67 m²	363 €	25	69 €	15	31 €	463€

		Prix	Par	king	Rés	erve	Total
Cases	Superficie	€	N°	€	N°	€	€
G4	16,67 m²	363 €	8	69 €	3	31 €	463€
H1	16,67 m²	363 €	2	69€	13	31 €	463€
H2	16,67 m²	363 €	1	69 €	14	31 €	463€
Н3	16,67m²	363 €	33	69€	8	31 €	463€
H4	16,67 m²	363 €	43	69 €	12	31 €	463€
I1	17,41 m²	380 €	3	69 €	38	31 €	480€
12	17,41 m²	380 €	7	69€	24	31 €	480€
J1+J2	25,89 m²	565 €	35-39	138 €	28-41	62€	765€
J3	8,26 m²	180 €	23	69 €	25	31 €	280€
K1+K2	29,40 m²	642 €	6-40	138 €	6-7	62€	842€
L1	23,65 m²	515€	12	69 €	26	31 €	615€
L2	22,50 m²	490 €	13	69€	27	31 €	590€
M1+M2	27,88 m²	608 €	36-37	138 €	31-32	62€	808€
N1+N2	24,60 m²	567 €	21	69€	20-21	31 €	667€

Clefs	2010	Propositions 2011	% augmen- tation
Clefs perdues (clefs des cases et réserves)	46 €	46 €	0
Délivrance de clefs supplémentaires (cases et réserves)	46 €	46 €	0

C. Manifestations publicitaires

	2010	Propositions 2011	% augmen- tation
Emplacements/par jour	17,60 €	17,80 €	1,14
Camion-vente/par jour*		66,00€	Création

^{*} tarif doublé en zone piétonne et sites aménagés (cf. XIV liste dans modalités d'application du tableau A)

D. Expositions

	2010	Propositions 2011	% augmentation
par véhicule et par jour	4,15 €	4,20€	1,20
Autres expositions : le m² par jour	0,73€	0,74 €	1,00

E. Fêtes foraines

	2010	Proposi- tions 2011	% augmentation
a) Fêtes de quartier			
- jusqu'à 200 m² - le m²	1,04 €	1,05€	1
- de 200 à 400 m² - le m²	0,75€	0,76€	1,33
- au-dessus de 400 m² - le m²	0,67 €	0,68€	1,49
b) Fêtes de Granvelle			
- le m²	1,27 €	1,28 €	0,78
c) Manège Centre-Ville			
- le m² par semaine	1,27 €	1,28€	0,78
d) Manège installation week-end (droit minimum)		66,00€	Création
e) Fête de Palente (avec électricité) **			
- jusqu'à 200 m² - le m²	1,06 €	1,32€	25
- de 200 à 400 m² - le m²	0,76 €	0,95€	25
- au-dessus de 400 m²	0,68€	0,85€	25
f) Fêtes de Pâques (sans électricité)			
- jusqu'à 200 m² - le m²	2,20 €	2,22€	0,91
- de 200 à 400 m² - le m²	1,45 €	1,46 €	0,69
- au-dessus de 400 m² - le m²	1,26 €	1,27€	0,79
g) Fêtes de Pâques (avec électricité)			
- jusqu'à 200 m² - le m²	3,55€	3,59€	1,13
- de 200 à 400 m² - le m²	2,60 €	2,63€	1,15
- au-dessus de 400 m²	2,30 €	2,32€	0,87
h) Remorque	4,15 €	4,19€	0,96
i) Caravane			
Droit de stationnement (groupe de caravanes par manège)	2,15€	2,17€	0,93

^{**} L'électricité pour la fête de Palente est réglée directement par la Ville (contrairement aux autres fêtes). Suite aux chiffres transmis par la Maîtrise de l'Energie, il convient de réactualiser les tarifs qui doivent inclure les droits d'occupation du domaine public ainsi que l'électricité. En conséquence, l'augmentation s'effectuera sur 4 ans, à hauteur de 25 % par an.

F. Cirques

	2010	Proposi- tions 2011	% augmen- tation
Forfait par jour Grand Cirque (> 400 m²)	497,00 €	502,00€	1,00
Forfait par jour Petit Cirque (< 400 m²) et théâtre marionnettes	111,00 €	112,00€	0,90
Forfait nettoyage cirque sans ménagerie	1 072,00 €	1 083,00 €	1,03
Forfait nettoyage cirque avec ménagerie	1 607,00 €	1 623,00 €	1,00

G. Échoppes mobiles - Droits mensuels

	2010	Propositions 2011	% augmenta- tion
a) Produits non transformés (fleurs, fruits, légumes)	56,00 €	57,00€	1,79
b) Produits artisanaux (bibelots, objets d'art)*	71,20 €	72,00€	1,12
c) Marrons chauds	97,60 €	98,60€	1,02
d) Produits alimentaires (pizzas, frites, merguez, glaces et produits apparentés, etc.)*	97,60 €	98,60€	1,02
e) Alimentation électrique sur site équipé (échoppes)	35,50 €	36,00€	1,41
f) Autres produits	253,50 €	256,00€	1,00

^{*} tarifs doublés en zone piétonne et sites aménagés

XI - Droits de stationnement

A. Artisans - Stationnement

	2010	Propositions 2011	% Augmentation
Stationnement voies piétonnes			
- prix par jour	21,40 €	21,60€	0,93
- prix par demi-journée	11,30 €	11,50€	1,77
Carnet stationnement	32,00 €	32,50€	1,56

Gratuité du stationnement pour les véhicules des entreprises travaillant pour le compte de la Ville de Besançon.

B. Taxis - Droits de stationnement

	2010	Propositions 2011	% augmen- tation
Redevance mensuelle	38,00€	38,50€	1,32

XII - Fourrière animale

	2010	Proposi- tions 2011	% augmen- tation
Pension journalière chiens	6,60 €	6,70€	1,52
Pension journalière chats	3,40 €	3,45€	1,47
Frais de capture	45,00 €	45,50€	1,11
* tarifs doublés de 19 h à 9 h, ainsi que week-end et jours fériés	90,00€	91,00€	1,11
* capture des chiens classés dangereux par la loi	90,00€	91,00€	1,11
Frais vétérinaire (diagnose chiens de type molossoïde)		75,00€	Création

Les interventions du vétérinaire engagées pour l'animal pourront être à la charge de son propriétaire, en particulier les diagnoses pour les chiens de type molossoïde.

XIII - Atelier de distillation

	2010	Proposi- tions 2011	% augmentation
Location journée pour résidents à Besançon	26,50 €	26,80 €	1,13
Location journée pour non-résidents à Besançon	44,00€	44,50 €	1,14
Forfait nettoyage	67,00 €	67,70 €	1,04

XIV - Autorisations de voirie (Pôle Services à la Population - Police Municipale)

N° des articles	Désignation	Unité d'appli- cation	Durée d'appli- cation	2010	Propositions 2011	Augm.
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m²	An	11,00 €	11,10€	0,91 %
2	Porte menus	u	An	11,00 €	11,10€	
3	Appareil de distribution automatique	u	An	64,00 €	64,70 €	1,09 %
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m²	An	13,00 €	13,15€	1,15 %
	Barrière (tarif de location à l'année)	u	An	40,00 €	40,00 €	0 %
5	Terrasse couverte	m²	An	55,15 €	55,70 €	1 %
6	Étalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m²	An	50,45€	50,95€	

N° des articles	Désignation	Unité d'appli- cation	Durée d'appli- cation	2010	Propositions 2011	Augm.
9	Autres autorisations (correspondant au droit minimum)	u	An	65,00€	66,00€	1,54 %
10	Autres autorisations ponctuelles	u	Jour	65,00 €	66,00€	1,54 %
11	Dépose affichettes :					
	- Associations : droit minimum	1 à 10	Par	72,50€	73,50 €	1,38 %
	- par dizaine supplémentaire	10	dépose	36,20 €	36,60 €	1,10 %
	- Sociétés commerciales			528,00€	533,30 €	1 %

Modalités d'application

Article 1^{er}: Les tarifs sont doublés en zone piétonnière et semi piétonnière et dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

- Rue d'Anvers
- Grande Rue entre les rues des Boucheries et de la Bibliothèque,
- Rue Bersot entre les rues Granges et Alsace,
- Place du Huit Septembre,
- Place Pasteur, rue Pasteur,
- Rue des Granges,
- Rue de la République (de la rue des Granges à la Place du 8 Septembre),
- Pourtour du Centre Saint-Pierre,
- Rue Luc Breton,
- Rue Mairet,
- Rue Claude Pouillet,
- Rue Paris,
- Rue Jean Petit,
- Rue Courbet.
- Rue E. Cusenier
- Rue des Boucheries,
- Place Jouffroy d'Abbans,
- Rue Battant (de la Place Jouffroy à la rue Champrond),
- Place Marulaz,
- Rue Victor Hugo,
- Faubourg Rivotte (secteur aménagé),
- Promenade Granvelle,
- Square Sarrail,
- Parc Micaud / Les jardins du Casino,
- Place Jean Gigoux,

ainsi que les terrasses situées sur des emplacements de stationnement payant.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation sera de :

- hors zone piétonnière ou semi piétonnière : 66 € (+ 1,54 %)
- en zone piétonnière ou semi piétonnière : 132 € (+ 1,54 %).

Article 3 - Rappel - Conformément à l'arrêté municipal du 16 juillet 2004 portant sur la réglementation des terrasses et étalages, toute année commencée est due dans son intégralité.

Le droit des autorisations mentionnées au tableau A sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite la 2^{ème} partie de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Une réduction pourra être accordée aux commerçants titulaires d'une autorisation de voirie (terrasse, panneau, étalages...), si des travaux sont réalisés au droit de leur établissement ou situés à proximité mais ayant une conséquence directe et immédiate sur l'activité du commerce. Pour bénéficier d'une telle réduction, les travaux devront durer au moins 20 jours calendaires consécutifs. Lorsque ce critère préalable sera rempli, une réduction d'un douzième des droits dus pour l'année pourra être accordée, par période de 30 jours calendaires.

La réduction sera donc appliquée selon le tableau suivant :

Période de travaux	Réduction sur le tarif annuel
Entre 20 et 30 jours	1/12 ^{ème} des droits dus
Entre 31 et 60 jours	2/12 ^{ème} des droits dus
Entre 61 et 90 jours	3/12 ^{ème} des droits dus

Une progression identique est retenue pour les périodes suivantes.

Les réductions sont appliquées sans pour autant dépasser le seuil du droit minimum défini précédemment.

XV - Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières

Une hausse de 1 % est proposée pour les tarifs concernant les concessions, les taxes d'inhumation et la taxe de crémation.

Concessions : droits et taxes	Conce	Concessions		humation
Durée et type de concession	2010	Propositions 2011	2010	Propositions 2011
PLEINE TERRE :				
Terrain 15 ans	222,20 €	224,40 €	64,55€	65,25 €
Terrain 30 ans	406,00 €	410,10 €	94,65€	95,60 €
Terrain 50 ans	812,05€	820,20 €	94,65€	95,60 €
Perpétuelle pleine terre (ne fait plus l'objet de concession nouvelle)			163,30 €	164,90 €
CAVEAUX:				
1) Terrain :				
• 30 ans	507,00€	512,10 €	189,40 €	191,30 €
• 50 ans	1 013,05 €	1 023,20 €	189,40 €	191,30€
• perpétuelle (hors droit d'enregistrement)	6 610,45 €	6 676,55 €	322,50€	325,70 €
2) Terrain + Caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude : 30 ans				
• 2/3 places	1 926,10 €	1 945,40 €	189,40 €	191,30 €
• 4 places	2 108,90 €	2 130,00 €	189,40 €	191,30 €
• 6 places	2 307,85 €	2 330,90 €	189,40 €	191,30 €

Concessions : droits et taxes	Conce	ssions	Taxe d'in	humation
Durée et type de concession	2010	Propositions 2011	2010	Propositions 2011
3) Terrain + Caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude : 50 ans				
· 2/3 places	2 432,10 €	2 456,40 €	189,40 €	191,30 €
• 4 places	2 614,90 €	2 641,05 €	189,40 €	191,30 €
• 6 places	2 813,90 €	2 842,00 €	189,40 €	191,30 €
4) Terrain + Caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude : perpétuelle (hors droit d'enregistrement)				
· 2/3 places	8 029,50 €	8 109,80 €	322,50€	325,70 €
• 4 places	8 212,30 €	8 294,40 €	322,50€	325,70 €
· 6 places	8 411,30 €	8 495,40 €	322,50€	325,70 €
JARDIN D'URNES 30 ans :				
1) Terrain (St-Ferjeux, St-Claude, Chaprais et Champs Bruley)	203,00 €	205,00 €	38,90 €	39,30 €
2) Terrain + Caveau pré-édifié (St-Claude)	569,65€	575,35€	38,90€	39,30€
JARDIN D'URNES 50 ans :				
1) Terrain (St-Ferjeux, St-Claude, Chaprais et Champs Bruley)	507,00 €	512,10 €	38,90 €	39,30 €
2) Terrain + Caveau pré-édifié (St-Claude)	875,70 €	884,45€	38,90 €	39,30€
COLUMBARIUM : (Saint-Ferjeux et Saint-Claude) 50 ans maximum				
. Pour les 5 premières années	617,10 €	623,30 €	38,90 €	39,30 €
. Par tranche de 5 ans supplémentaires	373,70 €	377,45 €	38,90 €	39,30 €
(limité à 45 ans)				
DEPOSITOIRE :				
- Droit de séjour du 1 ^{er} au 15 ^{ème} jour	gratuit	gratuit		
- Droit de séjour à partir du 16 ^{ème} jour, par journée	6,05€	6,10 €		
TERRAIN NON CONCEDE	gratuit	gratuit	64,55€	65,20 €

Le montant de chaque vacation de police pour les opérations funéraires est fixé à 20 €.

La taxe de crémation versée à la Ville de Besançon par le gestionnaire du Crématorium passera de 38,90 € à 39,30 € à compter du 1^{er} janvier 2011.

Crématorium

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Crématorium prévoit l'actualisation des tarifs à l'issue de chaque année de fonctionnement du contrat d'affermage, soit à compter du 1^{er} janvier. Les propositions de tarifs du délégataire seront adressées à la Ville avant le 31 octobre en décembre pour être soumises à l'approbation du Conseil Municipal en décembre.

XVI - Salle de réunion La City

Salles de réunion - La City	Tarifs 2010	Proposition 2011
Salle Bartholdi (configuration fixe - 80 à 100 places assises)		
- pour une ½ journée	-	60 €
- pour une journée	-	100 €

Cette salle sera louée ou mise à disposition des administrations, collectivités territoriales, établissements publics ou parapublics, pour des réunions, conférences, colloques ou congrès.

Cette salle n'a pas vocation à être louée ou mise à disposition des associations ou des personnes individuelles.

La gratuité de cette salle peut être accordée par le Maire ou l'Adjointe Déléguée.

XVII - Hygiène

Désinfection et désinsectisation

	2010	Propositions 2011	% augmentation
Désinfection au poste			
Etuve complète	11,22 €	11,33 €	1
Désinfection ou désinsectisation à domicile			
F1	26,30 €	26,56 €	1
F2	30,87 €	31,17 €	1
F3	34,56 €	34,90€	1
F4	41,74 €	42,15€	1
F5	45,51 €	45,96 €	1
F6 et plus	50,89€	51,39€	1
Litre de produit insecticide posé dans les collectivités	19,99€	20,18€	1
Immeuble (par logement) ou collectivité	14,72 €	14,86 €	1
Foyer-logement (par logement)	1,96 €	1,97 €	1

	2010	Propositions 2011	% augmentation
Dératisation			
Raticide, le kg (blé empoisonné)	7,34 €	7,41 €	1
Raticide, le kg (bloc hydrofuge ou granulés)	13,49 €	13,62€	1
Souricide, le kg	16,31 €	16,47 €	1
Boîte à rats (poste d'appâtage)	9,68 €	9,77€	1
Plaques de glu	3,08€	3,11 €	1
Forfait déplacement + intervention	18,58 €	18,76 €	1
Divers			
Absorbeur d'odeurs	15,44 €	15,59€	1
Forfait déplacement + intervention	18,58€	18,76 €	1

POLE SERVICES TECHNIQUES - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

XVIII - Stationnement

A. Stationnement payant sur voirie

	Tarifs 2010	Propositions 2011
Zone Chrono Secteur courte durée	De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h du lundi au samedi : 1,00 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 1 heure 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 20 mn pour les détenteurs de la carte de vie quotidienne	De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h du lundi au samedi : 1,20 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 1 heure 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 30 mn pour les détenteurs de la carte de vie quotidienne
Zone Mezzo Secteur Moyenne	De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h du lundi au samedi : 1,00 € par heure fractionnables par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 3 heures	De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h du lundi au samedi : 1,20 € par heure fractionnables par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 3 heures
durée	Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24h ou 7 €/7j ou 250 €/an (nouveau)	Tarifs résidents* : 1,50 € pour 24h ou 7 €/7j ou 250 €/an
Zone Tempo Secteur Longue durée	De 9 h à 19 h du lundi au samedi * : 1,00 € par heure avec un maximum de 5 €/24h fractionnables par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 24 heures * sauf secteur Citadelle (Rue des Fusillés de	De 9 h à 19 h du lundi au samedi * : 1,20 € par heure avec un maximum de 5 €/24h fractionnables par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,60 € Durée maximale autorisée : 24 heures * sauf secteur Citadelle (Rue des Fusillés de la
(jaune)	la Résistance et parking Citadelle) payant le dimanche et les jours fériés. Tarifs résidents*: 1,50 € pour 24h ou 7 €/7j ou 250 €/an (nouveau)	Résistance et parking Citadelle) payant le dimanche et les jours fériés Tarifs résidents*: 1,50 € pour 24h ou 7 €/7j ou 250 €/an

^{*} résident : habitant des quartiers Boucle, Battant (délimité par les périmètres des Conseils de Quartier) et Chaprais (délimité par les rues Chopard, boulevard Diderot, rues des Fontenottes et la voie ferrée). Il s'agit d'occupant de résidence principale dans ces quartiers qui ne peuvent bénéficier de leur avantage tarifaire que dans les rues réglementées de leur quartier de résidence.

L'extension ou la création de nouvelles rues réglementées feront l'objet d'arrêtés municipaux.

B. Parkings - Tarifs horaires

a) Parking en ouvrage tels que Mairie, Marché Beaux-Arts et Cusenier

	Tarifs 2010	Propositions 2011
Tarif horaire	Du lundi au samedi : de 9 heures à 19 heures Gratuit moins de 20 minutes La 1 ^{ère} heure : 1 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due Tous les jours : de 19 heures à 9 heures Forfait : 1 € la nuit	Du lundi au samedi : de 9 heures à 19 heures Gratuit moins de 30 minutes La 1ère heure : 1,20 € Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Toute 1/2 heure commencée est due Tous les jours : de 19 heures à 9 heures Forfait : 1 € la nuit
	Dimanches et jours fériés : de 9 heures à 13 heures : gratuit De 13 heures à 19 heures : Gratuit moins de 20 minutes 0,50 € par heure Toute heure commencée est due	Dimanches et jours fériés : de 9 heures à 13 heures : gratuit De 13 heures à 19 heures : Gratuit moins de 30 minutes 0,60 € par heure Toute heure commencée est due

b) Parkings en enclos «moyenne durée» tels que Saint-Paul et Petit-Chamars

	Tarifs 2010	Propositions 2011
Tarif horaire	Du lundi au samedi : De 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures Gratuit moins de 20 minutes La 1 ^{ère} heure : 1 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due De 12 heures à 13 heures 30 et de 19 heures à 9 heures : gratuit Dimanches et jours fériés : gratuit	Du lundi au samedi :

c) Parkings en enclos «longue durée»

Parkings Arènes et Glacis

	Tarifs 2010	Propositions 2011
Tarif horaire	7 j/7 de 9 h à 19 h 1 €/h - 5 € maximum/24 h Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Gratuit moins de 20 minutes Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Toute 1/2 heure commencée est due	6 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit moins de 30 minutes Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Dimanches et jours fériés : gratuit Toute 1/2 heure commencée est due

Parking Chamars

Tarif horaire	Tarifs 2010	Propositions 2011
	7j/7 de 9 h à 19 h 1 €/h - 5 € maximum/24 h	7 j/7 de 9 h à 19 h 1,20 €/h - 5 € maximum/24 h
	Gratuit moins de 20 minutes Gratuit la nuit de 19 h à 9 h	Les 1/2 heures suivantes : 0,60 € Gratuit moins de 30 minutes
	Toute 1/2 heure commencée est due	Gratuit la nuit de 19 h à 9 h Toute 1/2 heure commencée est due

C. Parkings - Abonnements

a) Parkings en ouvrage : Mairie, Marché Beaux-Arts/Cusenier et City** pour les véhicules

	2010			2010 Propositions 2011						
Types d'abonne- ments	Mois	Trimes- tre	Année	Mois	%	Trimes- tre	%	Année	%	Condi- tions
Résident nuit *	32€	90€	325€	30€	- 6,25 %	85€	- 5,55 %	288€	- 11,38%	Abonnement valable de 17 h à 10 h du lundi au vendredi et 24 h/24 samedis, dimanches et fériés
Résident permanent*	62€	175€	605€	60€	- 3,22 %	169€	- 3,43 %	575€	- 4,96 %	Abonnement valable 24h/24 tous les jours de l'année
Affaire 5 jours	63€	179€	613€	65€	+ 3,17 %	183 €	+2,23 %	623€	+ 1,63%	Abonnement valable 24h/24 les jours déterminés (du lundi au vendredi ou du mardi au samedi).
Affaire 6 jours	79€	227€	768€	82€	+ 3,80 %	231 €	+ 1,76 %	786 €	+ 2,34 %	Abonnement valable 24h/24 les jours déterminés (du lundi au samedi ou du mardi au dimanche).
Affaire permanent	108€	298€	998€	110€	+ 1,85 %	310€	+ 4,02 %	1 055 €	+ 5,71 %	Abonnement valable 24h/24 tous les jours de l'année

^{*} le tarif résident est réservé aux Bisontins habitant les quartiers Boucle et Battant (délimitation des conseils de quartier). Les tarifs affaire sont accessibles à tous (actifs en particulier). L'ensemble des abonnements est proposé dans la mesure des places disponibles

^{**} seuls les tarifs résident permanent et affaire 6 jours sont applicables au parking City.

b) Parkings Mairie, Marché Beaux-Arts pour les motos

Abonnement permanent à tarif unique : 20 €/mois.

c) Parkings en enclos Saint-Paul, Petit-Chamars, Isenbart, Glacis**, Chamars** et Arènes***

Types d'abon- nements	Mois	Tri- mes- tre	Année	Mois	%	Tri- mestre	%	Année	%	Condi- tions
Résident permanent*	38€	94€	360€	33€	- 13,16 %	93€	- 1,06%	316€	- 12,22 %	Abonnement permanent valable 24h/24 tous les jours
Affaire 6 jours **	43€	114€	413€	50€	+ 16,28 %	141 €	+ 23,68 %	480€	+ 16,22 %	Abonnement valable 24h/24 du lundi au samedi

^{*} Sur les parkings Saint-Paul, Petit Chamars, Chamars et Arènes, le tarif résident est réservé aux Bisontins habitant les quartiers Boucle et Battant (délimitation des conseils de quartier).

Sur les parkings Glacis et Isenbart, le tarif résident est réservé aux Bisontins habitant les quartiers Boucle et Battant (délimitation des conseils de quartier) et Chaprais (délimité par les rues Chopard, boulevard Diderot, rues des Fontenottes et la voie ferrée). Les tarifs affaire sont accessibles à tous (actifs en particulier). L'ensemble des abonnements est proposé dans la mesure des places disponibles.

L'extension ou la création de nouvelles aires de stationnement payant feront l'objet d'arrêtés municipaux.

d) Autres tarifs

• Jeton free pass : 0,50 €

• Tarif nouveaux arrivants:

Tarif identique au tarif abonnement résident permanent, permettant aux habitants nouvellement arrivés à Besançon et habitant les quartiers de la Boucle et de Battant, de rechercher une solution pour leur stationnement. Il s'agit d'un tarif mensuel de 60 € dans la limite d'un trimestre, valable aux parkings Mairie et Marché Beaux-Arts.

• Forfaits applicables pour les congressistes, associations, entreprises et comités à l'occasion des manifestations :

	Parkings Mairie Marché Beaux-Arts/Cusenier, Saint-Paul, Petit Chamars, Chamars, Glacis et Arènes
Tarif à la journée	3,50 €
Forfait 1 semaine	18,00 €
Forfait 2 semaines	28,00 €
Forfait 3 semaines	36,00 €
Semaine supplémentaire	12,00 €

^{**} Le tarif Affaire 6 jours ne s'applique pas aux parkings Chamars et Glacis.

^{***} Le parking Arènes, de par sa nature, continuera à accueillir des manifestations régulièrement et sera fermé plusieurs semaines par an. Pour pallier cette contrainte, les abonnés ayant souscrit un abonnement annuel sur ce parking bénéficieront de deux mois d'abonnement offerts (12+2). En période de fermeture du parking les abonnés pourront stationner sur le Parking Glacis qui fonctionnera en mode multiparc.

- Tarif préférentiel pour les parents des enfants hospitalisés aux services Réanimation ou Grands Prématurés et au service Hématologie de la Mère et l'Enfant : 10 € valable 7 jours 24 h/24 aux parkings Mairie et Chamars.
- Tarif préférentiel pour les familles des résidents du Centre de Long Séjour Bellevaux : 10 € valable 7 jours 24 h/24 au parking Marché Beaux-Arts/Cusenier.
- Abonnement parents d'élèves valable sur le parking Mairie uniquement (attribution sur présentation d'un justificatif de scolarité d'un enfant scolarisé dans une école maternelle ou primaire du quartier Boucle. Permet de stationner les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 9 h, de 11 h 15 à 12 h, de 13 h 15 à 14 h et de 16 h 15 à 17 h : 85 €/an.
- Dans le cadre de ses missions de service public, la Collectivité peut accorder un abonnement spécifique à certains de ses agents. Equivalent à un abonnement affaire 5 ou 6 jours avec remise de 7,38 €/mois ou 22,14 €/trimestre ou 88,56 €/an.
- Commerçants ayant droit au tarif résidentiel sur Voirie (via la CVQ). Pour bénéficier de cet avantage, les commerçants doivent fournir une carte grise et un extrait K-bis (de moins de 3 mois) (sans autres justificatifs) qui correspondent, au niveau de sa rubrique «Activité», à une activité commerçante dans le secteur réglementé (commerce en centre ville dans les quartiers Boucle, Chaprais ou Battant) :

Donne droit à 1 CVQ	Ne donne pas droit à 1 CVQ «résident»
Extrait K-bis correspondant à une activité commerçante, notamment boutique, restaurant, bar, bureau de tabac,	Tout autre extrait K-bis, notamment auto-école, agence immobilière, cabinet d'architecte, cabinet d'avocat(s), notaire, société de services aux personnes, commercial, agence intérimaire, agence immobilière, assurance, courtier assurance, banque

Seul le **gérant** (nom indiqué sur l'extrait K-bis) a droit à une CVQ «résident». Il ne peut être attribué **qu'une seule CVQ «résident» par extrait K-bis**, au gérant en l'occurrence.

Forfaits applicables pendant les vacances scolaires :

	Ensemble des parkings
Forfait 1 semaine	18 €
Forfait 2 semaines	28 €
Forfait 3 semaines	36 €
Semaine supplémentaire	12€

D. Tarifs divers

	2010	Propositions 2011	% Augment.
Forfait artisans par jour et par place	4,00€	4,00 €	0 %
Ticket perdu	8,00€	10,00€	25 %
Carte d'abonnement ou CVQ perdue, volée ou endommagée	8,00€	8,00 €	0 %
Caution carte parking	15,50 €	15,50 €	0 %
Coût annuel carte de vie quotidienne résident à Besançon et CAGB	8,00€	8,00 €	0 %
Coût annuel carte de vie quotidienne résident hors CAGB	16,00€	16,00€	0 %
Coût annuel carte de vie quotidienne bénéficiaires minima sociaux ou «carte avantages jeunes»	4,00€	4,00€	0 %

e) Procédure de dédommagement en réparation des problèmes de rendu monnaie présumés en caisses automatiques

Le client victime présumé d'une erreur de rendu monnaie en caisse automatique peut faire un recours auprès de l'exploitant en lui transmettant par courrier simple une lettre détaillant très précisément les faits. L'exploitant devra alors dédommager le plaignant sous la forme d'une ou plusieurs contremarques d'une valeur unitaire d'une heure de stationnement. La valeur cumulée des contremarques remises au client en dédommagement devra correspondre au montant présumé du préjudice, mais ne pourra excéder, en équivalence un montant de 20 €. L'exploitant devra fournir mensuellement à la collectivité et aux services compétents de la Trésorerie un état récapitulatif des contremarques données en dédommagement. Il devra également conserver chaque lettre de réclamation ayant donné lieu à ces dédommagements pour justifier la distribution de ces contremarques sans contreparties financières.

Dans des cas exceptionnels, l'exploitant, sur demande écrite de la Collectivité (par l'intermédiaire de la Direction Voirie & Déplacements) pourra émettre des titres gratuits temporaires, comme par exemple :

- contremarques à destination de riverains de rues en travaux,
- contremarques et abonnements nécessaires aux services municipaux,
- etc.

L'exploitant devra fournir mensuellement à la collectivité et aux services compétents de la Trésorerie un état récapitulatif des contremarques émises gratuitement dans ces cas exceptionnels.

E. Frais de fourrière

	2010	Propositions 2011	% Augment.
Voiture particu	lière < 3,5 t		
Frais d'enlèvement*	89,00€	110,00€	24 % tarif encadré
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	4,60 €	4,60 €	
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	3,20 €	3,20 €	
Opération préalable *	15,20 €	15,20 €	
Restitution sur place *	89,00€	110,00 €	24 % tarif encadré
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation,véhicules volés)	89,00 €	90,00€	1,12 %
Intervention enlèvement véhicules brûlés	153,00 €	155,00 €	1,3 %
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - A compter du 11 ^{ème} jour	4,60 €	4,60 €	
Poids lourds	s > 3,5 t		
Frais d'enlèvement*	122,00€	122,00 €	
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	9,20 €	9,20 €	
Opération préalable*	22,90 €	22,90 €	
Restitution sur place*	122,00€	122,00 €	
Autres véh	icules		
Frais d'enlèvement*	45,70 €	45,70 €	
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	3,00 €	3,00€	
Opération préalable*	7,60 €	7,60 €	
Restitution sur place*	45,80 €	45,70 €	

* Tarifs encadrés

Frais d'expertise (véhicules présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) :

Frais d'expertise (cyclomoteurs présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) :

• Dans certaines conditions (Bisontin dont l'incendie de son véhicule à Besançon est d'origine criminelle, dont l'assurance ne couvre pas le risque incendie et qui autorise dans un délai de 15 jours la Ville à détruire son véhicule), le Maire a la possibilité de ne pas recouvrer la recette correspondante.

XIX - Permis de stationnement - Permissions de voirie

Tableau A - Permis de stationnement

N° des articles	Désignation	Unité d'appli- cation	Durée d'appli- cation	2010	Proposi- tions 2011	% Augm.
1	Occupation temporaire du sol par : . Des matériaux de construction . Échafaudages . Emprise de chantier . Bennes . Camion nacelle, béton, pompe grue, etc.	m²	semaine	1,46 €	1,48 €	1,01 %
1 bis	Plus-value pour occupation sur stationnement payant	m²	semaine	2,00€	2,00€	0
2	Occupation temporaire du sur-sol (par câble aérien ou canalisation)	ml	semaine	0,37€	0,37 €	0
3	Accès entrée charretière	u	u	65,00€	66,00€	1,53 %
4	Autres permis de stationnement	u	u	65,00€	66,00€	1,53 %
5	Véhicules du dispositif Autopartage en station			gratuit	gratuit	

Tableau B - Permissions de voirie

N° des articles	Désignation	Unité d'appli- cation	Durée d'appli- cation	2010	Propositions 2011	% Augm.
1	Occupation privative du sol ou du sous-sol par des ouvrages	m²	An	12,30 €	12,40 €	0,9 %
2	Occupation privative du sol ou du sous-sol par des câbles ou canalisations	ml	An	12,30 €	12,40 €	0,9 %
3	Occupation privative du sous-sol par une galerie technique	m ³	An	25,25€	25,50€	1 %
4	Ouvrage privatif en surplomb du domaine public	m²	An	98,50€	99,50€	1,01 %
5	Miroir	u	An	71,00€	72,00 €	1,4 %
6	Accès station service	u	An	65,00€	66,00€	1,53 %
7	Abri avec publicité destiné aux usagers en déplacement, éclairé, équipé d'un dispositif d'affichage publicitaire composé au minimum de deux faces fixes et pouvant recevoir des panneaux d'information voyageurs	u	An	11,00€	11,00€	0

8	Mobilier urbain d'information avec une ou plusieurs surfaces publicitaires d'une dimension d'environ 2 m², éclairé, composé de 2 faces fixes et/ou équipé d'un système dynamique	u	An	11,00€	11,00€	0
9	Mobilier urbain d'information d'une dimension d'environ 8 m², éclairé, composé de 2 faces fixes et/ou équipé d'un système dynamique	u	An	11,00 €	11,00€	0
10	Colonne d'affichage	u	An	11,00€	11,00€	0

Modalités d'application concernant les tableaux A et B

Article 1^{er} : En zone piétonnière et semi-piétonnière ainsi que dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

Centre-ville: Grande Rue entre les rues des Boucheries et de la Préfecture, rue Bersot entre les rues des Granges et Proudhon, Place du Huit Septembre, Place Pasteur, rue Pasteur entre la place Pasteur et la rue Zola, place Marulaz, rue de la République et rue d'Alsace devant le bâtiment Saint-Pierre, rue des Boucheries, rue des Granges entre la place de la Révolution et la rue de la République, rue Battant entre place Jouffroy et la rue Champrond, rue Courbet, rue Claude Pouillet, faubourg Rivotte, rue Jean Petit entre les rues Courbet et Goudimel, rue de Paris.

Planoise: Rue Marc Bloch, rue André Malraux, place René Cassin, rue André Boulloche, avenue du Parc, square Van Gogh, rue Picasso, place de l'Europe, rue Léonard de Vinci, rue Albrecht Dürer, rue Henri Matisse, rue Gauguin, rue Goya, rue Rembrandt, rue Renoir, rue Pierre Rubens, rue Jules Gauthier, rue Charles de Montalembert, rue Bonnefoy:

Les prix du tableau A (sauf 1 bis), du tableau B (articles 1,2) sont doublés.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation ou permission sera de :

- 66 € (+ 1,54 %) hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,
- 132 € (+ 1,54 %) en zone piétonnière ou semi-piétonnière.
- **Article 3** : Gratuité du stationnement pour un véhicule, en secteur payant, dès lors qu'il aura été délivré un permis de stationnement payant et pour un emplacement.
- **Article 4** : Le premier droit des autorisations mentionnées au tableau B des permissions de voirie, sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.
- **Article 5**: L'exonération des droits d'occupation de la voie publique sera maintenue lors du ravalement de façade, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1986 ; toutefois, elle sera limitée dans le temps à raison d'une semaine d'exonération pour 75 m² de façade ravalée à l'aplomb du domaine public, les ouvertures seront comptées comme surface pleine.
- **Article 6** : Les surfaces autorisées par l'arrêté de voirie devront être rigoureusement respectées. Chaque infraction constatée par un surveillant du domaine public fera l'objet d'une rectification du permis de stationnement ou de l'émission d'un permis complémentaire.

Article 7 : Exonération de droit :

• Pour la mise en place de mini-benne et de sac à gravats (contenance égale ou inférieure à 1 m³) à condition que la durée de pose soit égale ou inférieure à trois jours pour les mini-bennes et 24 heures pour les sacs à gravats. Ces dispositions sont applicables pour chaque chantier tous corps d'état confondus.

- Pour les associations à but non lucratif régies par la loi de 1901 désirant placer des enseignes provisoires à condition qu'aucune publicité étrangère à l'association ne figure sur les calicots : en aucun cas les calicots ne seront autorisés en travers des voies.
 - Pour les éléments architecturaux des bâtiments et les balcons.
 - Pour les projets visant l'intérêt public ou favorisant des négociations en vue de cet intérêt.

Article 8 : Ce tarif s'appliquera pour toute autorisation délivrée après le 31 décembre 2010.

XX - Location de vélos en libre service

Abonnements	2010	Propositions 2011
Abonnement de courte durée	1€	1 €
Durée : 7 jours		
1 ^{ère} demi-heure gratuite		
Au delà d'une demi-heure, par heure (toute heure commencée est due)	1€	1€
Maximum de perception pour une journée	4 €	4 €
Abonnement annuel	15 €	16 €
(+ 2 € minimum de chargement de la carte)		
Pour les détenteurs d'une carte de vie quotidienne ou d'un abonnement au réseau de transport GINKO 10 € (+ 2 € minimum de chargement de la carte)	10 €	10 €
Pour les détenteurs de la carte avantages jeunes	10€	10 €

XXI - Espaces Verts

	2010	Proposi- tions 2011	% Augm.
1. Locations			
a) Location exceptionnelle de plantes vertes			
(par jour et par plante)	19,95 €	20,15€	1
b) Location exceptionnelle de l'exposition des baies	1,77 €	1,78 €	1
sauvages	+ caution	+ caution	
(par jour et par panneau)	167,00€	167,00 €	
c) Location exceptionnelle de l'exposition «traces et indices»	61,60 €	62,22€	1
(par jour)	+ caution	+caution	
	167,00€	167,00 €	
2. Vente provenant des forêts communales			
a) Bois de chauffage quartiers et rondins de bonne qualité en bûches de 1 m (en bord de route), TVA incluse de 5,5 % -			
le stère	28,30 €	28,58 €	1
b) Bois de chauffage de qualité faible, à majorité bois blanc, charbonnette, en bûches de 1 m (en bord de route)			
TVA incluse de 5,5 % - le stère	17,10 €	17,27 €	1

	2010	Proposi- tions 2011	% Augm.
c) Bois de mauvaise qualité provenant d'arbres morts des rues et parcs (en bord de route) en bûches de 1 m TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,65€	5,71 €	1
d) Bois de chauffage sur pied de qualité moyenne, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,95€	6,00€	1
e) Bois de chauffage sur pied de bonne qualité, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - le stère	7,85€	7,93€	1
f) Sangliers abattus, TVA incluse de 5,5 % - le kg Forfait minimum comprenant les frais d'abattage et de transport	4,10 € 122,70 €		1
g) Sangliers vifs, TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	4,10 €	4,14 €	1
Forfait minimum comprenant les frais de vétérinaire	87,40 €	88,27 €	1
h) Cerfs et daims vifs ou abattus TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	4,10 €	4,14 €	1
3. Attraction pour enfants (poneys à Micaud) (redevance par an)	313,10 €	316,23€	1

XXII - Matériel de prêt et livraison d'eau potable

A. Location matériel de prêt

	Tarifs 2010	Proposition 2011	Observations	Augment.
Tribune VAL 136, gradin Samia 216 places et podium roulant couvert Samia	388,00 €	391,00 €	Par type de matériel/jour, hors transport et installation	0,8 %
Podiums non couverts Festitub et Méfran	4,55€	4,60 €	par m²/jour	1,1 %
Podium couvert 16 m²	107,50€	108,58 €	par unité/jour	0,9 %
Chaises plastiques et bancs de préau - Barrières - Panneaux et grilles d'exposition	1,20 €	1,21 €	par unité/jour	0,8 %
Tables, isoloirs, urnes	5,62€	5,67€	par unité/jour	0,9 %
Pavoisement (drapeaux, écussons, etc.)	3,49€	3,52 €	par unité/jour	0,9 %
Elévateur de personnes à mobilité réduite		50,00€	par unité/jour	Nouveau groupe

Une prise en charge forfaitaire de base de 49 € est appliquée à chaque demande de prêt. La mise à disposition de matériel pour un week-end est facturée une seule journée.

B. Livraison d'eau potable

Facturée selon deux cas	Tarif 2010	Proposi- tions 2011	Augm.	Observations
Absence de réseau d'eau potable	30,50€	30,50€	0 %	Par camion de 6 m³
Présence d'un réseau d'eau potable	118,00€	119,00€	0,85 %	Par camion de 6 m³

C. Véhicules et engins

Cette proposition tarifaire s'inscrit dans le cadre des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers. Elle a fait l'objet d'une modification des groupes et d'une réactualisation.

	Type de matériel	Coût au	Coût à	Coût à la		Augmentation		
		Km	l'heure	journée	Km	Heure	Journée	
0900	2 ROUES MOTORISEE	0,50€			No	Nouveau groupe		
1000	BERLINE	0,31€			- 3,13 %			
2000	FOURGONNETTE	0,40€			- 20,00 %			
3000	FOURGON	0,74 €			G	roupe modifie	é	
3000	4 x 4 VL	0,56 €			No	ouveau group	е	
4000	CAMION STANDARD	1,62 €			20,9 %			
4000-5000	CAMION AVEC EQUIPEMENT	1,63 €	18,51 €		- 14,21 %	- 44,08 %		
4000-5000	HYDROCUREUR		40,49€		Nouveau groupe			
7000	NACELLE		24,26 €			- 26,60 %		
	BALAYEUSE LAVEUSE		28,27 €			6,68 %		
	TRACTEUR (agricole - forestier)		20,17€		No	ouveau group	e	
	TRACTEUR ROUTIER	3,00€			G	roupe modifie	é	
	REMORQUE			20,00 €	No	ouveau group	е	
	SEMI REMORQUE			33,43 €			1,00 %	
	BENNE POMPE		40,49 €		Nouveau groupe		е	
	CAISSON			20,00€	Nouveau groupe		e	
	MATERIEL DE LEVAGE		10,71 €			1,52 %		
	MATERIEL DE TP		22,72€		Nouveau groupe		e	
	BIBLIOBUS	3,86 €			No	ouveau group	e	

XXIII - Urbanisme/Dossier PLU

Tarifs TTC à l'unité

	Tarif 2010	Proposition 2011	% d'augmentation
Photocopies Noir & Blanc			
A4 - Simple ou recto/verso	0,15 €	0,15€	0 %
A3 - Simple ou recto/verso	0,15€	0,20 €	+ 0,33 %
Extrait de plans couleur			
A4	0,30€	0,30€	0 %
A3/A2	0,50€	0,50 €	0 %
A1/A0	1,00€	1,00 €	0 %
Fichier numérique			
CD Rom	3,00€	3,00€	0 %
Dossier complet PLU sur papier	895,00€	895,00€	0 %

XXIV - Participation pour non réalisation d'aires de stationnement

Pour mémoire : 10 000 €/place (sans changement).

XXV - Taxe locale d'équipement

Pour mémoire : taux de 5 % (sans changement).

XXVI - Taxe sur l'électricité

Il est proposé de fixer à 0,084 € HT (+ 1,20 %) le prix moyen du kWh taxable aux abonnés MT/HT.

XXVII - Service de l'eau potable

A. Prix de vente de l'eau

Le <u>prix du mètre cube d'eau</u> pour 2011 est proposé à 0,92 € HT le mètre cube, soit une augmentation de 3,37 % par rapport à l'année 2010.

La <u>redevance de pollution de l'eau</u>, dont le montant est notifié par l'Agence de l'Eau a été fixée pour 2011 à 0,21 € par mètre cube d'eau vendu (0,19 € en 2010).

La <u>redevance pour prélèvement</u> versée à l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée, elle était de 0,05 € par mètre cube d'eau vendu en 2010.

La <u>redevance pour modernisation des réseaux de collecte</u> versée à l'Agence de l'Eau a été fixée pour 2011 à 0,15 € par mètre cube d'eau vendu (0,13 € en 2010).

La **TVA** au taux de 5,5 % vient s'ajouter aux tarifs ci-dessus indiqués.

Globalement et toutes taxes et redevances comprises, la facture moyenne d'eau et d'assainissement à Besançon augmentera de + 3,08 % en 2011 (base 120 m³).

B - Tarifs des branchements

Les tarifs à appliquer en 2011 pour l'exécution des branchements augmentent en relation avec le coût croissant des matières premières.

DESIGNATION	Tarifs 2010	Propositions 2011	% Augm.
TERRASSEMENT:			
- Forfait étude de dossier et d'installation de chantier :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50	696,00€	702,75 €	0,97 %
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 dans le cadre d'un chantier	328,00 €	331,50 €	1,07 %
. pour branchement diamètre > 50 et dégagement de la conduite	808,00 €	817,00 €	1,11 %
- Prix du mètre linéaire de tranchée :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 en gaine	124,25 €	125,50 €	1,01 %
. pour branchement en diamètre supérieur à 50	167,00€	169,00 €	1,20 %
PLOMBERIE:			
- Partie forfaitaire : collier, robinet de prise en charge et bouche à clé, complète pour :			
. branchement en PE de Ø 32	268,00 €	271,00 €	1,12 %
. branchement en PE de Ø 50	313,00 €	316,00 €	0,96 %
. branchement en diamètre supérieur à 50	434,00 €	439,00 €	1,15 %
- Prix du mètre linéaire :			
. Canalisation en PE de Ø 32 extérieur	4,00€	4,05€	1,25 %
. Canalisation en PE de Ø 50 extérieur	11,75 €	12,00 €	2,13 %
. Canalisation en PE Ø 63 extérieur	17,50 €	17,75€	1,43 %
. Canalisation en PE Ø 75 extérieur	27,00 €	27,25 €	0,93 %
. Canalisation de branchement Ø 90	40,00€	40,50 €	1,25 %
. Canalisation en fonte			
. Diamètre 60 mm intérieur	19,00€	19,25 €	1,32 %
. Diamètre 80 mm intérieur	22,75€	23,00 €	1,10 %
. Diamètre 100 mm intérieur	27,75€	28,00 €	0,90 %
. Diamètre 150 mm intérieur	40,00€	40,50 €	1,25 %
. Diamètre 200 mm intérieur	57,00 €	57,50 €	0,88 %
* Les pièces de raccords et les équipements particuliers sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %			

DESIGNATION	Tarifs 2010	Propositions 2011	% Augm.
- Partie forfaitaire au niveau du compteur (robinet d'arrêt amont, clapet anti-retour, robinet aval, purges):			
. pour compteur de 15 et 20 mm	76,00€	77,00 €	1,32 %
. pour compteur de 25 mm	134,00 €	135,00 €	0,75 %
. pour compteur de 30 mm	180,00€	181,00 €	0,56 %
. pour compteur de 40 mm	217,00€	219,00 €	0,92 %
. pour compteur de 60 mm avec clapet	467,00€	471,00 €	0,86 %
. pour compteur de 60 mm sans clapet	416,00€	420,00 €	0,96 %
. pour compteur de 80 mm avec clapet	624,00€	630,00 €	0,96 %
. pour compteur de 80 mm sans clapet	520,00€	525,00 €	0,96 %
. pour compteur de 100 mm avec clapet	728,00€	735,00 €	0,96 %
. pour compteur de 100 mm sans clapet	624,00€	630,00 €	0,96 %
REGARD DE COMPTAGE :			
- Fourniture et pose du regard de comptage sous domaine privé pour compteur de 15, 20, 25 mm :			
. avec terrassement	431,00€	436,00 €	1,16 %
. sans terrassement	323,00 €	327,00 €	1,24 %
- Plus-value à appliquer sur ces prix pour un regard de comptage destiné à recevoir un compteur de 30 ou de 40 mm	214,00 €	216,00 €	0,93 %
- Fourniture et pose d'une tôle striée avec scellement	128,00 €	129,50 €	1,17 %
- Scellement de tôle striée existante	43,50 €	44,00 €	1,15 %
- Fourniture et pose d'échelle ou d'échelons en regard	65,00€	66,00 €	1,54 %
- Fourniture et pose d'agglos en regard	32,00 €	32,50 €	1,56 %
- Fourniture et pose de bordures de protection, au mètre linéaire	20,75€	21,00 €	1,20 %
- Remise en état de tôle striée	52,50 €	53,00€	0,95 %

Les tarifs correspondant à l'exécution des branchements sont passibles d'une TVA au taux en vigueur.

C. Redevances d'abonnement

Cette redevance passible d'une TVA au taux de 5,5 % est destinée à couvrir les frais fixes du réseau et du branchement. Les montants sont indexés sur le calibre du compteur posé qui comprend 10 classes. Depuis le 1^{er} janvier 2006, la tarification de la classe 10 est appliquée pour les poteaux d'incendie non équipés de comptages, afin d'inciter les usagers à la régularisation de leur situation par l'installation de compteurs d'eau.

Les montants des redevances proposées pour 2011 augmentent en moyenne de 1,03 % par rapport à 2010.

Classe d'abonnement	Calibre	Tarif 2010	Propositions 2011	% d'augm.	
1	15 mm	18,70 €	18,90 €	1,07 %	
2	20 mm	25,25€	25,50 €	0,99 %	
3	25 mm	32,50€	33,00 €	1,54 %	
4	30 mm	38,50 €	39,00 €	1,30 %	
5	40 mm	65,50 €	66,25 €	1,15 %	
6	60 mm	91,00€	92,00€	1,10 %	
7	80 mm	161,50 €	163,50 €	1,24 %	
8	100 mm	303,00€	306,00 €	0,99 %	
9	150 mm	600,00€	606,00€	1,00 %	
10	200 mm	1 110,00€	1 121,00 €	0,99 %	Appliqué également par poteau d'incendie sans comptage

D - Frais d'accès au service

Cette redevance est perçue avec la première facture de consommation lors d'un changement d'abonné. Son montant est fixé en 2011 à 33,50 € HT, soit une augmentation de 1,52 %.

Cette redevance est passible d'une TVA au taux de 5,5 %.

E - Tarifs de diverses prestations

DESIGNATION	Tarifs 2010	Propositions 2011	% d'augm.
Coût horaire de la main d'œuvre	29,80 €	30,10 €	1,01
Frais de vérification d'un compteur :			
. correspondant à un jaugeage	65,00€	65,75€	1,15
. correspondant à un étalonnage aux 3 débits (Qminima, Qmaxima, Qtransition) sur banc d'essai agréé	159,50€	161,00€	0,94
Fermeture ou réouverture d'un branchement pour convenance personnelle de l'abonné	28,50€	28,80€	1,05
Réouverture d'un branchement fermé suite à : impossibilité de relever le compteur, non-paiement des sommes dues, acte délictueux énoncé au règlement	57,50€	58,25€	1,30
Forfait recherche de fuites sous domaine privé, puis temps passé réellement par les agents	53,50€	54,00€	0,93
Transaction spéciale en cas de constat de prise d'eau illégale	530,00€	536,00€	1,13

DESIGNATION	Tarifs 2010	Propositions 2011	% d'augm.
Branchement provisoire sur poteau incendie :			
. forfait pose et dépose hors consommation	182,00€	184,00 €	1,10
. disparition du dispositif de comptage	303,00 €	306,00 €	0,99
. détérioration ou disparition du dispositif plombage	182,00€	184,00 €	1,10

XXVIII - Service de l'Assainissement

A. Redevance assainissement

La redevance assainissement est appliquée à la consommation d'eau potable des habitations, immeubles et établissements raccordés au réseau d'assainissement. Un montant équivalent est appliqué à la consommation d'eau potable des immeubles raccordables, dès la mise en service de l'égout public.

Depuis 1997, le montant de la redevance assainissement est resté constant, soit 0,91 € HT/m³, avec TVA à 5,5 %. Il est proposé de maintenir ce tarif.

Jusqu'en 2008, la tarification d'assainissement était toutefois dégressive par tranche de consommation. Dans le but de favoriser la baisse des consommations d'eau, il a été décidé de supprimer progressivement le dispositif de dégressivité. Le dispositif permettant d'obtenir une tarification uniforme pour le 1^{er} janvier 2012 est rappelé ci-après :

	Suppression de la dégressivité Coefficients appliqués par tranche et par année			
Tranches en m³ / an	2009	2010	2011	2012
0 - 12 000	1	1	1	1
12 000 - 24 000	0,8	1	1	1
24 000 - 50 000	0,6	0,8	1	1
Supérieur à 50 000	0,5	0,6	0,8	1

B. Participation financière aux travaux de raccordement à l'égout

1) Cas des branchements réalisés sur réseaux d'égout existants

Il est proposé de maintenir en 2011 les conditions d'application du coût réel de réalisation des branchements. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le taux de TVA réduit (5,5 %) est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

2) Cas des branchements réalisés dans le cadre des extensions du réseau d'assainissement

Il est proposé d'appliquer pour l'année 2011 un pourcentage d'augmentation de l'ordre de 1 % par rapport à 2010, ce qui porte le montant de la participation forfaitaire de 1 610 € à 1 626 € HT (arrondi), soit 1 944,70 € TTC (TVA 19,6 %).

Pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999, ce montant est également porté de 1 610 € à 1 626 € HT (arrondi) soit avec TVA à 5,5 %, 1715,43 € TTC.

C. Droits de branchement (PRE)

Les droits de branchement (PRE) sont applicables aux immeubles neufs édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout et aux travaux affectant les immeubles raccordés ou raccordables à l'égout lorsque le nombre de logements (ou équivalents) est augmenté par lesdits travaux.

Il est proposé d'appliquer aux tarifs 2010 une augmentation de l'ordre de 1 % :

- * Droit principal : 1 374 € HT, soit 1 449,57 € TTC (TVA 5,5 %)
- * Droit supplémentaire : 1 374 € HT / 2 = 687 € HT soit 724,79 € TTC (TVA 5,5 %) soit pour un immeuble comportant «n» logements (ou équivalents) : 1 374 € HT + (n 1) x 687 € HT.

D. Redevance de traitement des matières de vidange

Il est proposé d'appliquer au tarif 2010 une augmentation de l'ordre de 3 %, soit pour 2011 : 11,92 € HT (12,58 € TTC avec TVA 5,5 %), pour la tonne de matières de vidange traitée. En effet ces prestations rendues pour des organismes extérieurs doivent progressivement être alignées sur les coûts du marché.

E. Prestations effectuées par le service Assainissement pour le compte des collectivités voisines et de tiers

DESIGNATION	Unité de mesure	Tarifs 2010	Propositions 2011	% d'augm.
Traitement des boues issues des stations d'épuration des collectivités voisines	T matières sèches traitée	401,60€	405,60 €	1,00
Interventions mécaniques, hydrocureur	Heure	53,00€	53,50 €	0,94
Personnel d'exploitation	Heure	27,30€	27,60 €	1,10
idctlparEquipe de 2 agents avec matériel d'inspection vidéo	Heure	123,80 €	125,00€	0,97
Equipe de 2 agents avec matériel de radiodétection	Heure	57,84€	58,40 €	0,97
Coût véhicule série 2000 et 3000	Heure	4,16 €	4,20 €	0,96
Coût véhicule série 4000	Heure	18,73€	19,00€	1,44
Recherche de renseignements suite à demande émanant de tiers dans le cadre de transactions immobilières	Forfait	42,20 €	42,70 €	1,18
Vidange d'une fosse septique dans le cadre de sa suppression et de la vérification de la conformité de l'habitation*	Forfait		GRATUIT	

^{*} Cette mesure ne s'applique que dans la partie collective du zonage d'assainissement et pour les bâtiments à usage d'habitation d'un seul foyer.

F. Assainissement non collectif

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2010 portant sur l'application des dispositions de la loi sur l'eau en matière d'assainissement non collectif, la redevance d'assainissement non collectif a été fixée à 40 € HT/an soit 42,20 € TTC pour 2010. Cette redevance est appliquée à l'issue de la réalisation du diagnostic initial de bon fonctionnement de chaque installation.

Il est proposé pour 2011 de maintenir le tarif 2010 : 40 € HT/an, soit 42,20 € TTC/an.

XXIX - Tarifs des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers

A. Prestations techniques

Ces tarifs concernent l'ensemble des prestations effectuées par les services et pouvant donner lieu à facturation à des tiers. Ils sont établis à partir de coûts réels et complets. Ces prestations peuvent être liées à des événements, des manifestations, des interventions d'urgence ou de réparations.

Il est proposé pour 2011 les tarifs horaires suivants :

- 30 € pour les prestations logistiques du Parc Auto (roulage, manutention)
- 34,70 € pour les prestations de maintenance du Parc Auto (mécanique, carrosserie)
- 31 € pour les prestations Bâtiment (peinture, plomberie, électricité)
- 35 € pour les prestations Bâtiment (menuiserie), les prestations de voirie propreté,, infrastructure, signalisation lumineuse et horizontale, les prestations d'espaces verts
 - 41 € pour le chauffage des bâtiments, la signalisation verticale, l'éclairage public
 - 62 € pour la prestation maîtrise d'oeuvre ou assistance maître d'ouvrage.

- Forfaits d'intervention sur voirie :

- . 500 € forfait d'intervention pour mise en sécurité d'un chantier sur domaine public en lieu et place de l'entreprise responsable du chantier.
- . 75 € pour le déplacement de personnel sur différents sites de la Ville pour le compte de tiers (évaluation de préjudice suite à accidents, assurances et interventions suite à accidents...).
- . 120 € pour enlèvement et élimination de dépôts sauvages.

- Forfaits comptage sur voirie

1) Tarif: 10 €/demande.

Ce tarif concerne la fourniture de données de comptages annuels de véhicules sur diverses voies de la commune.

2) Tarif: 150 €/comptage

Ce tarif concerne la réalisation d'un comptage sur une période d'une semaine.

Enlèvement de graffiti

1) Le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports avec participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades ne sont pas protégées par un traitement préalable anti-graffiti :

Tarifs dégressifs par tranches :

. Tranche de 0 à 125 m² : 2,40 €/m² . Tranche > 125 m² : 1,15 €/m²

- 2) Le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports sans participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades sont protégées par un traitement préalable anti-graffiti
 - Gratuit.
 - 3) La facturation au forfait horaire hors contrat
 - Tarif : 95 € (+ 0 %) TTC/heure.

Délivrance de clefs, télécommandes, prêt de panneaux

1) Prêt de clefs de bornes

Tarif: caution de 46 €

2) Délivrance de télécommandes

Tarif: caution de 46 €
3) Prêt de panneaux
Tarif: caution de 76 €

WC publics semi-automatiques

Gratuité

Prêt WC public mobile

250 € par manifestation.

B. Prestations de type administratif

Pour toute prestation de type administratif dont le tarif n'est pas défini par ailleurs, la tarification s'effectuera au coût horaire moyen d'un agent municipal, soit 36,50 €/heure.

POLE CULTURE ET DEVELOPPEMENT

XXX - Musées du Centre : Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps

A. Entrées et animations

NATURE DES TARIFS	Droits d'entrée valable pour les musées du centre (Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Musée du Temps)	Animation, visite guidée	Ateliers
TAR	FS INDIVIDUELS		
Du lundi au vendredi : plein tarif	5,00€	1,50 €	3,00€
Samedi : demi-tarif	2,50€	1,50 €	3,00€
Dimanche Jours fériés ouverts Manifestations nationales et organisées par la Ville Nocturne (à partir de 18 h) Lors de période de travaux ou d'installations d'expositions	gratuit	gratuit	gratuit
- Adultes : visi'pass	9€		
- Enfants : visi'pass	6€		
Tarif réduit sur présentation d'une pièce justificat	tive :		
 - Personnes de 60 ans et plus - Amis des musées hors de Besançon - Habitants des villes jumelées - Détenteurs des cartes CESAME-COS Ville de Besançon - 1 h avant la fermeture du musée (17 h / 18 h) 	2,50 €	1,50 €	3,00 €
Gratuité d'entrée sur présentation d'une pièce jus	stificative :		
 Moins de 18 ans et étudiants (moins de 26 ans) Détenteurs de la carte Avantage Jeunes Titulaires d'une carte de réduction SNCF famille nombreuse Titulaires de la carte GINKO (abonnement annuel) Adhérents de l'association des Amis des différents musées de Besançon Partenaires (associatifs, scientifiques, sportifs, institutionnels, entreprises) Adhérents de la Maison des Artistes Visiteurs handicapés et accompagnateurs Membres de l'ICOM Journalistes Bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi Possesseur visi'pass acheté sur les autres sites partenaires 	gratuit	1,50 €	3,00€

NATURE DES TARIFS	Droits d'entrée valable pour les musées du centre (Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Musée du Temps)	Animation, visite guidée	Ateliers
TAI	RIFS GROUPES		
- Classes maternelles accompagnées de leurs enseignants - Visiteurs accompagnés d'un guide mandaté par l'Office de Tourisme ou le service Mission Patrimoine/Amis des Musées de Besançon/Mécènes - Groupes à caractère social - Lors de période de travaux ou d'installations d'expositions	gratuit	gratuit	gratuit
 Classes primaires, secondaires et enseignement supérieur accompagnés de leur enseignant Groupes périscolaires accompagnés d'animateurs Groupes de visiteurs handicapés et accompagnateurs Groupe d'enseignants en formation, adultes en formation professionnelle 	gratuit	1,50 €	1,50€
Groupe à partir de 15 personnes jusqu'à 30 personnes (hors convention Office du Tourisme)	2,50 € par personne	50,50 € (forfait pour le groupe)	50,50 € (forfait pour le groupe)
Supplément visite ou animation en langue étrangère		25,25 € (forfait pour le groupe)	25,25 € (forfait pour le groupe)
Accueil groupe de 15 à 30 personnes hors horaires d'ouverture des musées avec visite incluse	121 :	€ (forfait groupe)	

Toute réservation annulée moins de 48 h avant la date de la visite fera l'objet d'une facturation à taux plein.

B. Moulages en vente dans les Musées du Centre

Moulages	2010	Propositions 2011
Amulette Séramon	3,00 €	3,00€
Scarabée (petit modèle)	3,00 €	3,00€
Pilier Djed	5,00 €	5,00€
Petite lampe à huile	5,00 €	5,00€
Scarabée (moyen modèle)	7,00 €	7,00€
Hache à douille	8,00 €	8,00€

Moulages	2010	Propositions 2011
Oeil Oudjat	8,00 €	8,00€
Lampe à huile	8,00 €	8,00€
Petit chaouabti	9,00€	9,00€
Lampe Pompéï	9,00€	9,00€
Assiette	9,00€	9,00€
Bas-relief Utinam	12,00 €	12,00€
Dieu Mars	14,00 €	14,00 €
Joueur de billes	12,00 €	12,00€
Telesphore	14,00 €	14,00 €
Lampe Satyre	15,00 €	15,10 €
Armoiries	15,00 €	15,10 €
Christ en croix	15,00 €	15,10 €
Applique tête de lion	15,00 €	15,10 €
Médaillon de Charles Fourier	15,00 €	15,10 €
Amour à l'arc	17,00€	17,20 €
Petit buste Victor Hugo	17,00€	17,20 €
Scarabée égyptien (résine)	17,00€	17,20€
Buste enfant (résine)	17,00€	17,20 €
Petit taureau à 3 cornes	17,00€	17,20 €
Epona	19,00€	19,20 €
Doryphore	19,00€	19,20 €
Vase céramique	19,00€	19,20€
Oenochoé anthropomorphe	20,00€	20,20 €
Médaillon Pasteur	20,00€	20,20 €
Grand pilier de djed	20,00€	20,20€
Poignard danois	21,00€	21,20 €
Bacchus	21,00€	21,20 €
Tête de chat	22,00€	22,20 €
faautoFortune debout	22,00€	22,20€
Ibis	22,00€	22,20 €
Tête de prêtre chauve d'Hathor	22,00€	22,20 €
Scarabée sur socle	22,00€	22,20 €

Moulages	2010	Propositions 2011
Sekmet	22,00€	22,20 €
Grand vase	23,00 €	23,20 €
Taureau Apis	23,00 €	23,20 €
Griffon gallo-romain ailé	23,00 €	23,20 €
Jarre imitation terre sigillée	23,00 €	23,20 €
Dieu à l'oiseau	24,00 €	24,20 €
Mercure gaulois	24,00 €	24,20 €
Vénus baigneuse	24,00 €	24,20 €
Minerve	24,00 €	24,20 €
Vénus debout	24,00€	24,20 €
Faucon	25,00 €	25,20 €
Grand chaouabti	25,00€	25,20 €
Mercure drapé	25,00 €	25,20 €
Déesse Rome	25,00 €	25,20 €
Hercule, bronze d'après l'Hercule Farnèse	25,00 €	25,20 €
Jeune fille debout	25,00 €	25,20 €
Eclosion d'Harpocrate	25,00 €	25,20 €
Jeune enfant	25,00 €	25,20 €
Le secret	25,00 €	25,20 €
Défense	28,00€	28,30 €
Osiris 18 cm	28,00€	28,30 €
Bacchus couronné	28,00€	28,30 €
Tête de mule	28,00€	28,30 €
Mercure nu	28,00€	28,30 €
Main de Victor Hugo	30,00€	30,30€
Lampe à huile Herculanum	34,00 €	34,30 €
Mercure demi-nu	34,00 €	34,30 €
Chouette par Pompon	34,00 €	34,30 €
Vénus	34,00 €	34,30 €
Ephèbe debout se tenant la tête	34,00 €	34,30 €
Tête de mule sur socle	38,00 €	38,40 €
Osiris	45,00 €	45,50 €

Moulages	2010	Propositions 2011
Dieu au maillet	45,00€	45,50 €
Aigle de Besançon	45,00 €	45,50 €
Ours par Pompon	49,00€	49,50€
Oie par Pompon	49,00€	49,50€
Panthère par Pompon	49,00€	49,50€
Hippopotame par Pompon	49,00€	49,50€
Isis allaitant Horus	50,00€	50,50€
Bas-relief égyptien	51,00€	51,50€
Léda et le cygne	60,00€	61,00€
Tête de taureau	60,00€	61,00€
L'Amour puni	70,00€	71,00€
Tête de Christ sur socle	70,00€	71,00€
Tête de taureau sur socle	75,00€	76,00€
Tête d'enfant sur socle	75,00€	76,00€
Tête égyptienne	85,00€	86,00€
Enfant endormi	85,00€	86,00€
Idole par Louis Hertig	90,00€	91,00€
Grand buste de V. Hugo de Rodin	90,00€	91,00€
Grand buste de V. Hugo de Leboeuf	90,00€	91,00€
Idole	90,00€	91,00€
Tête grecque sur socle	90,00€	91,00€
Tête égyptienne sur socle	120,00€	121,20€
Rêverie	144,00 €	145,00€
Tête d'italienne	144,00 €	145,00€
La faneuse	156,00 €	157,50 €
Faune	168,00 €	170,00€
Buste de Charles Fourier	198,00€	200, 00 €
L'Histoire	290,00€	293,00€
Buste de Marguerite Jouffroy	290,00€	293,00€
Vierge à l'enfant	290,00€	293,00€
Buste Vauban	350, 00 €	353,00€
Sirène de Lullier	456,00€	460,50€

Moulages	2010	Propositions 2011
Grande Vierge à l'enfant	456,00€	460,50 €
Taureau d'Avrigney	456,00 €	460,50€
Grande Vierge à l'enfant (pierre reconstituée)	650,00€	656,50 €
Sirène de Lullier (pierre reconstituée)	650,00€	656,50 €

Les moulages pourront être vendus directement dans les boutiques des musées et pourront être remis en tant qu'objets promotionnels par la Ville.

C. Tarif des prestations techniques effectuées par l'atelier de moulage des musées

36 €/heure et de 15 € à 30 € par kilo pour le matériau nécessaire à la réalisation des modèles.

D. Catalogues et parutions des Musées du Centre : Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps

Titres	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Publications		
La levrette et le financier	2,00€	2,00€
Jacques Emile Blanche	2,00€	2,00€
Alphonse Voisin Delacroix	2,00€	2,00€
Paradis bisontin (catalogue de la statuaire)	2,00€	2,00€
Les Aïnus (Aborigènes du Japon)	2,00€	2,00€
Nos petites Amériques (collections amérindiennes des musées de Franche-Comté)	2,00 €	2,00€
20 000 m ³ d'Histoire	5,00€	5,00€
Donation Maria Catherine Boutterin	5,00€	5,00€
Donation Jacqueline Besson	5,00€	5,00€
Innover pour survivre	6,00€	6,00€
Palais Granvelle en toutes lettres	8,00€	8,00€
Actes du Colloque Musée du Temps	9,00€	9,00€
Collections horlogères de Franche-Comté	9,00€	9,00€
Vladimir Skoda, Visions du Monde, catalogue d'exposition	10,00€	10,00€
Triomphe de la Méthode Vauban	10,00€	10,00€
Lartigue ou le plaisir de la photographie	15,00 €	15,00€
Le Renault de Doisneau	15,00 €	15,00€

Titres	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Galileo Galilei/Vladimir Skoda		18,00€
Quatrième dimension		20,00€
Riflessi/Vladimir Skoda		22,00€
Florence et Daniel Guerlain		24,00€
Catalogue Bronzino	25,00 €	25,00 €
Jacques-Henri Lartigue carnets d'été	25,00 €	25,00 €
Catalogue l'Ecart Absolu, Charles Fourier		26,00€
Besançon Horloger 1793-1914	29,00 €	29,00€
Invention et transgression, le dessin au XXIème siècle	29,90 €	29,90 €
Catalogue Montres et Merveilles		30,00€
Bijoux d'Artistes, catalogue exposition	32,00 €	32,00 €
Les Fragonard de Besançon	35,00 €	35,00€
Specchio/Vladimir Skoda		35,00€
Catalogue Pierre-Adrien Pâris	39,00 €	39,00€
Les Pendules du Mobilier National	68,00 €	68,00€

E. Objets Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Titres	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Objets		
Marques pages	0,45 €	0,45€
Crayon papier bois Vesontio	0,50 €	1,00€
Magnétique	2,20€	3,00€
Carnet poche	2,70 €	2,70€
Règle, bestiaire celtique	3,00€	3,00€
Affiches d'expositions	3,00 €	3,00€
Cahier	3,30 €	3,30€
Répertoire poche	4,50 €	4,50 €
Grandes affiches	5,00€	5,00€
Figurine préhistoire, romaine, gauloise (miniature)	5,00€	5,00€

Titres	Tarifs 2010	Tarifs 2011	
Vercingétorix, Jules César (masters)	5,00 €	5,00€	
Porte-clefs lampe romaine	5,00 €	5,00€	
Archéologia juin 08	6,00 €	6,00€	
Monnaie gauloise, romaine, médiévale (reproduction)	6,00 €	6,00€	
Archéologia juin 06	7,00 €	7,00€	
Affiches Brassaï	7,10 €	7,10 €	
Pochettes de 10 cartes postales double avec enveloppes	8,00 €	8,00€	
DVD 3 D Vesontio	10,00 €	10,00€	
Livre notes	11,00 €	11,00€	
Pendentif scarabée	12,00 €	12,00€	
Photographie pour la faire connaître aux enfants	12,00 €	12,00€	
Répertoire moyen	12,10 €	12,10 €	
C'est si joli (C. Lévêque)	13,00 €	13,00€	
Fouilles et découvertes en Franche-Comté	15,00 €	15,00€	
CD-DVD vivre l'art en Franche-Comté	15,00 €	15,00€	
DVD restaurations archéologiques	15,00 €	15,00€	
Découvrons l'art (la photographie)	16,00 €	16,00€	
Broche (hérisson, poisson, chat, hippopotame)	17,00 €	17,00 €	
DVD installation C. Lévêque	20,00 €	20,00€	
Broche (cuillère à fard, Anubis, chouette)	22,00 €	22,00€	
Bracelet scarabée	24,00 €	24,00€	
Le Passé composé	25,00 €	25,00€	

Lors d'expositions temporaires, le Musée des Beaux-Arts et le Musée du Temps peuvent être amenés à mettre en vente des articles liés à l'exposition. Leurs tarifs seront fixés par un arrêté du Maire. Les objets présentés au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie pourront être vendus au Musée du Temps et réciproquement.

F. Objets en vente au Musée du Temps

Titres	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Objets		
Gomme		0,90€
Affiche l'histoire d'une ville	1,00 €	1,00€
Carte voeux multiple à cocher	1,00 €	1,00€
Cartes postales Musée du Temps	1,00 €	1,00€
CP diverses EMJ	1,00 €	1,00€
Crayon de papier bois	1,00 €	1,00€
Marque page		1,00€
Crayon de papier siglé		1,50€
Boîtes à temps		1,00€
Carte de vœux crayon dé je t'aime	1,50 €	1,50€
Carte double petit format		1,20€
Colle parfumée	1,50 €	1,50 €
Coffret La Bisontine carafe seule		1,50 €
Gomme siglée		2,00€
Verre La Bisontine		2,00€
Affiche plan relief cérémonie	2,00€	2,00€
CP Vauban sans timbre avec env.	2,00 €	2,00€
Eventail Musée du Temps	2,00 €	2,00€
Pince-mi pince-moi	2,00 €	2,00€
Fournitures type ancien (taille-crayon bois, cahier,) et jeux		2,00€
Toupie bois et thématique	2,00€	2,00€
Animaux plastiques mécanique		2,50€
Yoyo Bois		2,50 €
Puzzle blanc		2,60€
Règle en bois, protège-cahier de collection, étiquettes, bon point		2,60 €
Boutons collections		2,70€
Marque-page siglé ou collection		3,00€

Titres	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Bougie compte heure	3,00 €	3,00€
Carnet Musée du Temps petit	3,00 €	3,00€
Crayon géant montres	3,00 €	3,00€
Minuteur modèles assortis	3,00 €	3,00€
Porte clé	3,00 €	3,00€
Cartes demandes réponse - jeu mignon- plus petit jeu de cartes		3,00€
Règle 20 cm en bois	3,00 €	3,00€
Affiche expositions temporaires	3,00 €	3,00€
Carafe la Bisontine ½ L		3,00€
Coffret seul La Bisontine (pour carafe + verres)		3,00€
Carte de correspondance grand format		3,00€
Toupie bois baladeuse ou personnage	3,00 €	3,00€
Porte-plume en bois plume acier	3,50 €	3,50€
Objets mécaniques métal simple		3,50€
Toupie serpent		3,70 €
Encre de chine	3,80 €	3,80€
Bracelet thématique silicone		4,00€
Sablier bois ou pour enfant		4,00€
Boîte dents lait bois	4,00 € ou 6,00 €	4,00 € ou 6,00 €
Dé les armes Besançon, Quai Besançon, Musée du Temps	4,00€	4,00€
Sept familles jeu d'hier	4,00 €	4,00€
Bougie atelier horloger	4,50 €	4,50 €
Robots divers		4,50 €
Boîte à temps anamorphose	5,00 €	5,00€
Carnet des îles intimes	5,00 €	5,00€
Casse-tête Métal		5,00€
Elastique géant		5,00€
Magnette collections		5,00€
Porte- clé	1 à 5,00 €	1-3-5€

Titres	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Fin de soirée les allumettes, les charades, les rébus	5,00 €	5,00€
Carafe la Bisontine 1 L		5,00€
Posters collections		5,00€
Mug siglé ou collection		5,00€
Porte-cartes anniversaire	5,00 €	5,00€
Support globe, bois	5,00 €	5,00€
Calendrier perpétuel bureau	5,20 €	5,50€
Sac petit format thématique ou siglé		5,50€
Globe terrestre gonflable	5,60 €	5,60€
aspnumSablier presse papier siglé		5,90€
Boîte dents lait bois grande 45	6,00 €	6,00€
Cal anniversaires enfants, les oies, Pauli Ebner	6,00 €	6,00€
Pend. argent modèles divers + chaîne	6,00 €	6,00€
Pendule de Newton petit MD	6,00 €	6,00€
Mini-sacs		6,00€
Minuteurs petite taille		6,00€
lparTemps carrément n° 2	6,00 €	6,00€
Carte disque conjugaison 1er, 2ème, 3ème groupe, axillaires et multiplication	6,45 €	6,50 €
dSupport globe bois		6,50€
Bague acidulée lutine B56, boucles d'oreille clou thématique	7,00 €	7,00€
Loupe à oeil alu n° 2.5 - 4x	7,00 €	7,00€
Toise thématique		7,00€
Sac de l'Année	7,00 €	7,00€
La collection de Gertrude	7,50 €	7,50€
Calendrier grossesse	8,00 €	8,00€
Calendrier laiton 50 ans 5,5 cm	8,00 €	8,00€
Carnet blank page	8,00 €	8,00€
Carte à trésor pour cadeaux	8,00 €	8,00€
Jeux anciens en bois (Mikado, domino)		8,00€

Titres	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Tee-shirt siglé		8,00€
Puzzle		8,00€
Ephéméride		8,00€
Minuteur taille moyenne	8,00€	8,00€
Mobiles photos	8,00€	8,00€
Sablier 15 min ou en buis	8,20 €	8,50€
Globe du voyageur en boîte	9,00€	9,00€
Boucles d'oreilles Quartz	9,00€	9,00€
Globe Exploration 8 cm à sus.	9,00€	9,00€
Globe Vaug. noir/ivoire petit 12	9,00€	9,00€
Horloge «prendre le temps», Kid	9,00€	9,00€
Robots mécaniques petite taille		9,00€
Tee-shirt collection		9,00€
Calendrier perpétuel doré D55MM	10,00€	10,10€
CD engrenages & manivelles	10,00€	10,00€
Globe R. Vaugondy en boîte 8,5 cm petit	10,00€	10,10€
Vaisseau OVNI	10,00€	10,10€
Carnet pacs	11,00 €	11,10€
Grand sac prendre le temps	11,00€	11,10€
Horloge thématique	11,00 €	11,10€
Jeux anciens		11,00€
Horloge Kid		11,00€
Mobile Métamorphose	11,00 €	11,10€
Toise escargot	11,00 €	11,10€
Objets mécaniques métal groupe		11,50 €
Mobile Photo		12,00€
Bracelet montre senestre femme ou homme	12,00€	12,10€
Cadeaux table feutrine	12,00€	12,10€
Globe Vaug. noir/ivoire grand 18	12,00 €	12,10€

Titres	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Globe Vaug. noir/ivoire moyen 14	12,00 €	12,10€
Objet cosmoetz	12,00 €	12,10€
Réveil cadran coloré		12,00€
Pendule de Newton grand MD	12,00 €	12,10€
Cahier de dessin Merian/Hamilton et Audubon	12,00 €	12,10 €
Bracelet montre senestre homme/femme		12,00€
Objet mécanique Bonga		13,00€
Objet mécanique Cosmojetz, Bonga		12,00€
Bague pastille lutine B20	13,00 €	13,10 €
Carnet kill time 60 pages	13,00 €	13,10 €
CD sablier	13,00 €	13,10 €
Sablier 30 min		13,00€
Globes kit Ainsi va le monde	13,00 €	13,10 €
Marteau horloger acier 50 mm	13,00 €	13,10 €
Tirelire enfants, boite manège		13,00 €
Réveil thématique petit format		13,50 €
Robots mécanique		13,50 €
Mètre de la Mode		13,50 €
Boule mécanique		14,00 €
Globe du voyageur en boîte		14,50 €
Sac thématique grand format		14,00€
Toise Théo	14,00 €	14,10 €
Globe Explorator		14,10 €
Objet mécanique Pintacuda, Awika, Le Pinch, Critter		14,50 €
Cadrans de la Révolution	15,00 €	15,10 €
Minuteur grande taille ou aimanté		15,00€
Boucles d'oreilles pendantes thématiques		15,00€
Manège moulin		15,00€
Pendule animaux		15,00€

Titres	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Mètre de la mode	15,00€	15,10 €
Tarot bois - 4 bon jeux		15,00€
Boule magnétique grand format		15,00€
Sabliers colorés ou en métal siglés	15,10 €	16,00€
Album photo pacs	16,00€	16,10€
Bracelet anniversaire set de 10	16,00€	16,10€
Bracelets bonne année 8 (silicone)	16,00€	16,10€
Bracelets multiplication 10 (silicone)	16,00 €	16,10€
Présentoir montre cloche		16,00€
Réveil de voyage	16,00€	16,10 €
Sac et trousse thématique ou siglée		16,00€
Robot bleu ou robot radio	17,00€	17,10 €
Bracelet thématique		17,00€
Presse-temps		18,00€
Toise Théophil	18,00€	18,10€
Globe terre et cieux 1551	18,00€	18,10€
Mètre «2000 ans d'histoire» ou invention	18,00€	18,10€
Paire mini globes terre & cieux	18,00€	18,10€
Objets Mxykiker		18,50 €
Thermomètre NOYO	19,00€	19,10€
Carreau céramique citation 15 x 15 cm	20,00€	20,20€
Guirlande B.A. et J.N.	20,00€	20,20€
Mètre histoire de l'art	20,00€	20,20€
Bougie thématique		20,00€
Sablier thématique ou siglé		20,00€
Echarpe Simon Vouet	22,00€	22,20€
Mobile Photo		22.00€
Collier BATUCADA		24,00€
Calendrier perpétuel		24,00€

Titres	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Globe R. Vaugondy en boîte 14 cm	25,00€	25,20 €
Présentoir montres laiton serrage haut		26,00€
Album photo mariage	27,00€	27,20€
Horloge pendule		27,50€
Montres grand Format		28,00€
Calendrier de l'avent	28,00€	28,20 €
Carreau céramique boucle du Doubs	29,00€	29,20€
Horloge	30,00€	30,30 €
Star Globe	30,00€	30,30 €
Star pocket chercheur d'etoiles	30,00€	30,30 €
Foulard de Paris	32,00 €	32,30 €
Calendrier de l'Avent littéraire	33,00 €	33,30 €
Montres œil du Temps	30,00€	34,50 €
Réveil Terre/aéroplane/chef		35,00€
Horloge petit format		35,00€
Montre Musée du Temps Swatch	35,00 €	35,30 €
Sabliers colorés grands modèles	35,00 €	35,30 €
Horloge chef	36,50 €	37,00€
Cadrans solaires	40,00€	40,40 €
Calendrier perpétuel laiton		40,00€
Planétaire Planética	40,00€	40,40 €
Horloge	40,00€	40,40 €
Coffret horloger tournant 9 tournevis		40,00€
Montre solaire siglée bracelet métal		42,10€
Coffret horloger en bois 9 tournevis	45,00 €	45,40 €
Cadran solaire «Rose des Vents»		45,00€
Montre squelette		47,00€
Montre solaire siglée bracelet cuir		47,60 €
Pendule murale		48,00€

Titres	Tarifs 2010	Tarifs 2011
Pendule format moyen ou thématique		50,00€
Horloge squelette		50,00€
Balancier	50,00€	50,50€
Pendule murale mobile		52,00€
Horloge Acier et thématique		56,00€
Balancier bonhomme de neige ou étoile messagère ou Père Noël	60,00 €	60,50€
Système solaire et terrestre	60,00 €	60,50€
Père Noël à ski balancier	60,00 €	60,50€
Horloge		66,00€
Lunette télescopique Nickel		65,00€
Mobile système solaire		75,00€
Livre Patek Philips		77,00€
Globe serre-livres la paire	80,00 €	80,00€
Montre 0007 Musée Temps/Prost Design	80,00 €	80,80€
Montre du contre la montre	80,00 €	80,80€
Montre Vauban / WEAL'S Concept-Musée du Temps	80,00 €	80,80€
Coucou digital avec led MD	80,00 €	80,80€
Horloge You and Me/Cosmos et céramique	90,00€	90,90€
Montre senestre femme ou homme	100,00 €	101,00€
Globe Mercator 32 cm sur pied, globe navigateur	120,00 €	121,00€
Globe Webber Costello 32 cm	120,00 €	121,00€
Sphère armillaire	130,00 €	131,00€

Les frais d'expédition pour un objet seront facturés de 5 € à 10 € selon le poids de l'objet.

G. Tarif fourniture cliché haute définition format TIFF

100 € TTC le cliché sauf demande d'institutions muséales.

H. Salles Musée du Temps - Tarifs de mise à disposition

Le Musée du Temps dispose d'espaces ponctuellement demandés par l'Office de Tourisme ou par des organismes proposant des séminaires ou colloques à Besançon.

Sont concernées la Salle des Partenaires, la Salle de la Tenture et la Cour du Palais Granvelle :

Tarif de location :

	Tarifs 2010		Propositions Tarifs 2011		% d'augmen- tation	
Lieu	½ journée durant les horaires d'ouverture	Hors ouverture du musée (soirée) Forfait ne comprenant pas la visite obligatoire (durée 3 h)	½ journée durant les horaires d'ouverture	Soirée après fermeture du musée (durée 4 h)		
Salle des Partenaires sans mise à disposition de matériel (chaises, tables)	500,00 € TTC	800,00 € TTC	505,00 € TTC	810,00 € TTC	1	1,25
Salle de la Tenture (Nouveau)		3 000,00 € TTC		3 030,00 € TTC		1
Cour du Palais Granvelle sans matériel		3 000,00 € TTC	3 030,00 € TTC	3 030,00 € TTC	1	1

Le règlement d'occupation de ces salles sera fixé par arrêté municipal.

I. Salles Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

		Propositions 2011		% d'aug-
Lieu	Tarifs 2010	½ journée	Soirée après fermeture du musée (durée 4 h)	men- tation
Salle XIX ^{ème} siècle sans mise à disposition de matériel (chaises, tables)	3 000,00 € TTC	3 030,00 € TTC	3 030,00 € TTC	1
Atrium	3 000,00 € TTC	3 030,00 € TTC	3 030,00 € TTC	1

XXXI - Musées de la Citadelle - Muséum d'Histoire Naturelle

Fixation de tarifs de ventes d'animaux domestiques

Le jardin zoologique présente à la petite ferme des animaux domestiques.

Conformément à la législation, seuls ceux-ci peuvent être proposés à la vente. Les espaces de présentation sont prévus pour un nombre précis d'individus, le surplus issu de la reproduction est cédé à des particuliers d'après le barème ci-après :

		2010	2011	% augm.
Paon bleu	jeunes paons non sexés	30,00 €	30,30 €	1
	paons sexés > 1 an	40,00€	40,40 €	1
Poule Nègre soie	petits (1 à 2 mois)	4,00 €	4,04 €	1
Poules Brahma	moyens (3 à 4 mois)	6,00€	6,06 €	1
	sub-adulte (5 à 6 mois)	8,00 €	8,08€	1
	adulte (7 à 21 mois)	10,00€	10,10 €	1
	réforme (> 21 mois)	8,00€	8,08€	1
Cobaye	jeune et adulte (< 2 ans)	8,00 €	8,08€	1
	réforme (> 2 ans)	5,00€	5,05€	1
Lapin nain	jeune et adulte (< 2 ans)	16,00 €	16,16 €	1
	réforme (> 2 ans)	8,00€	8,08€	1
Lapin grande race	tous âges	20,00€	20,20 €	1
Chèvre naine	jeune et adulte	80,00€	80,80 €	1
	réforme (> 4 ans)	50,00€	50,50€	1
Bouc nain	jeune et adulte	30,00€	30,30 €	1
	réforme (> 4 ans)	20,00€	20,20€	1
Brebis (ttes races)	jeune et adulte	80,00€	80,80€	1
	réforme (> 4 ans)	50,00€	50,50€	1
Bélier (ttes races)	jeune et adulte	50,00€	50,50 €	1
	réforme (> 4 ans)	30,00€	30,30 €	1
Lama femelle	jeune et adulte	900,00€	909,00€	1
Lama mâle	jeune et adulte	300,00€	303,00 €	1

XXXII - Bibliothèques

A. Droits d'abonnement tous supports

La carte vie quotidienne est commune à différentes structures municipales et s'aligne sur l'année scolaire. Pour rendre son fonctionnement plus facile pour les usagers, les tarifs proposés seront appliqués jusqu'au 31 août 2011. Une délibération sera prise courant du 1^{er} semestre 2011 pour l'année 2011-2012.

	Tarifs 2010	Propositions 2011	% Augm.
a) Abonnement annuel sur délivrance de la carte vie quotidienne :			
. moins de 18 ans : - Besançon et Grand Besançon - Autres	Gratuit 16,00 €	Gratuit 18,00 €	12,5
. à partir de 18 ans : - Besançon et Grand Besançon - Autres	8,00 € 16,00 €	8,00 € 18,00 €	12,5
- Besançon et Grand Besançon, bénéficiaires des minima sociaux	4,00 €	4,00€	
- Bisontins hébergés en Centre d'accuei	4,00 €	4,00 €	
- Détenteurs de la Carte Avantage Jeune	Gratuit	Gratuit	
- Associations, institutions, assistantes maternelles bisontines : sur autorisation du directeur des bibliothèques après avoir complété le formulaire disponible dans chaque bibliothèque	Gratuit	Gratuit	
b) Impression et photocopie y compris d'après microfilm ou image numérisée papier de format A4	sur		
. A4 - noir et blanc (unité) . A4 - couleur (unité)	0,15 € 0,30 €	0,15 € 0,30 €	
. Cartes nominatives			
- 20 unités - 40 unités - 60 unités	3,00 € 6,00 € 9,00 €	3,00 € 6,00 € 9,00 €	
Facturation des documents non rendus			
- livres de poches, livres d'enfant, BD, revues	12,00 €	12,00 €	
- nouveaux romans, essais documentaires, CD, livres, partitions	20,00 €	20,00 €	
- beaux livres, ouvrages reliés avec planches, DVD	50,00 €	50,00€	
Remplacement de la carte vie quotidienne sans puce électronique	1,50 €	1,50 €	
Remplacement de la carte vie quotidienne avec puce électronique	8,00€	8,00€	

B. Droits pour reproductions

Une refonte des tarifs est proposée qui prend en compte l'évolution des moyens de transmission des reproductions.

a) Images numériques : format jpeg ou pdf

Usage : reproductions de travail. Images numérisées fournies sur CD, par courriel ou par transfert de fichiers (FTP), tous frais compris.

Les images déjà disponibles en ligne, dans le catalogue des documents numérisés, sont gratuitement téléchargeables (voir conditions d'utilisation sur le site bibliothèque).

	Tarifs 2010	Propositions 2011
de 1 à 5 images (par courriel)	Gratuit	gratuit
de 1 à 40 images	Support CD 4,50 € + frais de port 3 € ou 5 € + 0,50 € par image	forfait 6 €
de 41 à 100 images	+ Support CD 4,50 € + frais de port 3 € ou 5 € - de 1 à 50 vues, l'unité 0,50 € - de 51 à 100 vues 25,00 €	0,15 € l'unité
au-delà de 100 images	Support CD 4,50 € + frais de port 3 € ou 5 € - de 101 à 500 vues 50,00 € - 501 vues et plus 50,00 € + 5,00 € par tranche de 100 vues supplémentaires	15 € + 5 € par tranche de 100 vues

b) Images numériques : format tif

Usage: reproductions pour publication. Images numérisées fournies sur CD, DVD ou par FTP.

Editeurs universitaires ou associatifs	20,00 € l'unité	tarif des images au format jpeg
Autres éditeurs	20,00 € l'unité	20,00 € l'unité

c) Prêt inter bibliothèques Ouvrages : frais de port compris pour un envoi de 500 g maximum dans l'Union Européenne, sinon coût réel.

Union Européenne	6 €, 8 € ou 21 €	forfait 7 €	
Hors Union Européenne	coût réel de l'envoi	Coût réel de l'envoi	

XXXIII - École Régionale des Beaux-Arts

- A. Droits d'inscription aux concours et commission d'entrée : 17 € non remboursables quel que soit le motif (16 € en 2009 et 2010).
- B. Photocopies pour les étudiants de l'École Régionale des Beaux-Arts : 0,05 € (tarif unitaire pour les photocopies format A3 ou A4 effectuées sur les copieurs de l'établissement) (identique à 2010).

XXXIV - Développement Local

Occupations commerciales du domaine public

		Tarifs 2010	Propositions 2011	% d'augmentation
Manifestation Instants Gourmands	Chalet de 3 m Chalet de 4 m Chalet de 6 m	16 € 20 € 30 €	16 € 20 € 30 €	0
Manifestation Marché de Noël	Chalet de 3 m Chalet de 4 m Chalet de 6 m	100 € 125 € 150 €	100 € 125 € 150 €	0
Braderies d'été et d'automne		2,10 € le m linéaire	2,10 € le m linéaire	

Une caution est demandée pour la mise à disposition de chalets aux associations organisatrices des manifestations :

- 500 € pour la mise à disposition de 1 ou 2 chalets,
- 1 000 € pour la mise à disposition de 3 à 5 chalets,
- 1 500 € pour la mise à disposition de 6 à 10 chalets,
- 2 000 € pour la mise à disposition de 11 à 20 chalets,
- 2 500 € pour une mise à disposition au-delà de 20 chalets.

POLE VIE SOCIALE ET CITOYENNETÉ

XXXV - Vie des Quartiers

A. Salles gérées par la Direction Vie des Quartiers - Maisons de quartier

	2010		Propositions 2011			
Salles de réunions	Tarif asso- ciatif	Tarif hors associa-tion	Tarif associatif	% augm .	Tarif hors associa- tion	% augm.
Salles des Maisons de Quartiers municipales Montrapon/Fontaine Ecu - Grette/Butte - Planoise (Centre Nelson Mandela)						
- la journée	49,50 €	99,00€	50,00€	1	100,00€	1
- la demi-journée	29,50 €	59,00€	30,00 €	1,70	60,00€	1,70
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	15,50 €	15,50€	16,00€	3,22	16,00€	3,22
	Alignement des tarifs sur les salles de même contenance gérées par les Moyens Associatifs					

	1		1		1	
Salle polyvalente du Centre Martin Luther King :						
- la journée	49,50 €	99,00€	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1 -	100,00€	-
- la demi-journée	29,50 €	59,00€	30,00€		60,00€	
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	15,50 €	15,50 €	16,00€	} veau	16,00€	} veau
Salle polyvalente du Centre Nelson Mandela (242 m²)						
Réunions						
- la journée	180,00€	360,00€	182,00€	1,11	364,00 €	1,11
- la demi-journée	136,00 €	272,00€	137,00€	0,73	275,00 €	1,10
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	51,50 €	51,50€	52,00€	0,97	52,00€	0,97
Manifestations festives						
- samedi ou veille de jour férié	327,50 €	655,00€	330,00€	0,76	660,00€	0,76
- un autre jour	240,00 €	480,00€	242,00€	0,83	484,00€	0,83
- participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	51,50 €	51,50€	52,00€	0,97	52,00€	0,97

Il est précisé que ces salles ne peuvent être louées ou mises à disposition à des personnes individuelles.

La gratuité des salles des maisons de quartier municipales peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint :

- pour les manifestations ou associations dont l'objet rentre dans le cadre de l'animation des quartiers et/ou des projets de quartiers concernés
- pour les manifestations organisées par les administrations d'Etat, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que les associations regroupant les agents de la Ville de Besançon
 - pour les manifestations dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives.

B - Tarifs d'activités : Pass'Loisirs

Une nouvelle action «Pass'Loisirs» va s'ouvrir à Planoise pur les 11-13 ans avec des activités à la carte.

Tarif unique : 2 € l'après-midi (14 h - 18 h).

C - Salles gérées par la Direction Vie des Quartiers - Service des Moyens Associatifs

	20	2010		Propositions 2011			
Salles associatives	Tarif Associatif	Tarif hors associa-tion	Tarif asso- ciatif	% augm	Tarif hors asso- ciation	% augm.	
Salles de réunions							
1. Grandes salles (200 places et plus)							
Battant - Malcombe							
pour une journée	180,00€	'	182,00€	1,11	364,00€	1,11	
pour une demi-journée	136,00 €	· .	137,00 €	0,73	· '	1,10	
participation aux frais de fonctionnement	51,50 €	51,50 €	52,00€	0,97	52,00€	0,97	
(en cas de gratuité)							
Caution salles Battant et Malcombe (pour							
utilisation matériel scénique et sonorisation) :							
338 €							
2. Salles moyennes							
Espace Renée et Jules Rose (2 salles)							
Centre 1901 (Les Fougères)							
Fort de Bregille (Salle du Manège - Salle du							
Fort)							
Centre Pierre Mendès-France (3 salles) / rue							
Berlioz (1 salle) /17, rue Haag (1 salle)							
Les Quatre Vents (1 salle),							
Espace Associatif S. de Beauvoir (2 salles),							
Les Montboucons (1 salle)	40.50.0	00.00.6	50 00 C		100.00.6		
pour une journée	49,50 €	· .	50,00 €	1 70	100,00€		
pour une demi-journée	29,50 € 15,50 €	59,00 € 15,50 €	30,00 € 16,00 €	1,70 3.22	60,00 € 16,00 €	1,70 3,22	
participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	13,30 €	15,50 €	10,00 €	3,22	10,00€	3,22	
(en cas de gratuite)							

	20	10	Propositio			ons 2011		
Salles associatives	Tarif Associatif	Tarif hors association	Tarif asso- ciatif	% augm	Tarif hors asso- ciation	% augm.		
Salles d'expositions								
Ancienne Poste								
(tarif à la journée)								
occupation de 1 à 3 jours	41,50 €	83,00 €	42,00€	1,20		1,20		
occupation de 4 à 7 jours	15,50 €	15,50 €	16,00 €	3,22		3,22		
participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	36,50 €	36,50€	37,00€	1,37	37,00€	1,37		
Salle des Fêtes, soirées dansantes								
Bregille - Fort ou salle du Manège	000.00.6	470.00.6	000 00 6	0.05	477.00.6	4.00		
1 jour	236,00 €	472,00 €	238,00 €	0,85		1,06		
la journée supplémentaire	117,50 € 51,50 €	235,00 € 51,50 €	119,00 € 52,00 €	1,28 0,97		0,85 0,97		
participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	51,50 €	51,50 €	52,00 €	0,97	52,00 €	0,97		
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin - par heure	134,00 €	134,00 €	135,00 €	0,75	135,00€	0,75		
Caution : Identique au montant de la location pratiquée, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants								
Salle de danse								
Espace Associatif Simone de Beauvoir								
pour une demi-journée	15,50 €	31,00€	16,00€	3,22	31,00€	0		
pour une journée	25,50 €	51,00€	26,00€	1,96		1,96		
par journée supplémentaire	19.00 €	38.00 €	19,00€	0	38,00€	0		
Participation aux frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	15,50 €	15,50 €	16,00 €	3,22	16,00€	3,22		
Malcombe								
utilisation samedi ou veille de jour férié	419,00€	838,00€	423,00 €	0,95	846,00€	0,95		
utilisation un autre jour	362,50 €	725,00 €	366,00€	1,10		0,96		
participation au frais de fonctionnement (en cas de gratuité)	51,50 €	51,50 €	52,00€	0,97	52,00€	0,97		
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin (soirée dansante) -								
Par heure	134,00 €	134,00 €	135,00 €	0,75	135,00 €	0,75		

<u>Caution</u>: identique au prix de location pratiqué, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques: spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants

La gratuité de location des salles ou le tarif minimum «Participation aux frais de fonctionnement» peuvent être accordés par le Maire ou l'Adjointe Déléguée, en fonction du projet présenté (manifestations d'intérêt général, caritatives,...) pour les manifestations suivantes :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASTB,
- · les manifestations associatives dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives,
- les manifestations associatives organisées en direction de personnes en difficulté (par ex : vente d'objets d'occasion),
- les manifestations festives organisées par les associations œuvrant pour une meilleure cohésion sociale
- les associations pour leurs colloques, congrès ou séminaires contribuant fortement au rayonnement de la Ville au niveau régional, national ou à l'étranger.

D - Kursaal

1. Grande salle et Petit Kursaal

	20)10	ļ			
	Tarif hors associatif	Tarif associatif	Tarif hors associatif	% d'augm	Tarif associatif	% d'augm.
Grand Kursaal - par heure d'immobilisation	104,50 €	52,00€	105,50 €	0,96	52,50 €	0,96
Petit Kursaal - par heure d'immobilisation	86,00€	52,00€	87,00€	1,16	52,50 €	0,96
Cuisine - forfait	260,00€	260,00€	262,50€	0,96	262,50 €	0,96

En sus des heures d'immobilisation :

Forfait aménagement/rangement/entretien par les agents du Kursaal : maximum 4 heures du tarif horaire correspondant

Grand Kursaal
Déjeuner-dîner dansant / spectacle / expositions / manifestations diverses

	Fofait tarif hors associatif			Forfait tarif associatif			
Forfait	2010	2010 2011 Evolution		2010	2011	Evolution	
	1 818 €	1 836 €	0,99 %	1 010 €	1 020 €	0,99 %	

Ce forfait correspond à 13 heures d'immobilisation de la salle + 2 heures de montage/démontage/entretien + forfait utilisation de la cuisine.

Petit Kursaal
Conférences / projections (hors festivals cinéma et programmations cinéma multiples)

Salles	Immobilisation de la salle pendant 5 heures						bilisation de endant 10 heu	
	2010 2011 Evolution		2010	2011	Evolution			
Forfait ½ journée (5 h)	432,00 €	436,00 €	0,93 %	260,00€	262,50 €	0,96 %		
Forfait journée (10 h)	863,00 €	871,50 €	0,98 %	520,00€	525,00€	0,96 %		
Forfait soirée (3 h)	259,00 €	261,50 €	0,97 %	156,00 €	157,50 €	0,96 %		

En cas de projection d'un film 35 mm, il convient de facturer en plus, de une à trois heures au tarif «hors associatif» ou «associatif», correspondant au temps de montage/démontage du ou des films par le projectionniste du Kursaal.

Les forfaits sont calculés sur la base des taux horaires «hors associatif» ou «associatif».

2. Salles Pellegrin, Thevenot, Bidault, Foyer de la Danse

Salles		bilisation de la bendant 5 heure		Immobilisation de la salle pendant 10 heures			
	2010	Propos. 2011	% d'augm.	2010	Propos. 2011	% d'augm.	
Amélie Pellegrin	18,70 €	18,90 €	1,07	35,90€	36,20 €	0,84	
Marcel Thévenot	22,70€	22,90 €	0,88	43,50 €	44,00€	1,15	
Robert Bidault	27,70€	28,00€	1,08	56,60€	57,00€	0,71	
Foyer de la Danse	38,70€	39,00€	0,78	77,80 €	78,50€	0,90	

3. Salles Proudhon et Ory

	Immobilisation 5 h			Immobilisation 10 h		
Tarif hors associatif	2010	Propos. 2011	% d'augm.	2010	Propos. 2011	% d'augm.
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	183,00€	184,80 €	0,98	274,00€	276,70€	0,99
Expositions, bourses, animations, salons	INOPERANT			202,00€	204,00€	0,99
Tarif associatif	2010	Propos. 2011	% d'augm.	2010	Propos. 2011	% d'augm.
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	110,00€	111,10€	1,00	154,00 €	155,50 €	0,97
Expositions, bourses, salons, animations	INOPERANT			97,00€	98,00€	1,03

4. Salles Colard - Risset

Tarif hors associatif	Immobilisation 5 h			Immobilisation 5 h			
	2010	Propos. 2011	% d'augm.	2010	Propos. 2011	% d'augm.	
Réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	138,00 €	139,30 €	0,94	182,00€	183,80 €	0,99	
	Immobilisation 5 h			Immobilisation 5 h			
Tarif associatif							
i arit associatit	2010	Propos. 2011	% d'augm.	2010	Propos. 2011	% d'augm.	

5. Colloques, congrès, séminaires

Il est proposé de ne pas modifier les taux de remise de 20 % (tarif hors associatif) et 60 % (tarif associatif) adoptés en décembre 2009 (tarifs en augmentation de 1 %).

241150	Montants unitaire tarif hors a		Propositions 2011 avec application des pourcentages de remise			
SALLES	2010 2011		Hors associatif remise 20 % 2011	Associatif remise 60 % 2011		
Grand Kursaal	1 818,00 €	1 836,00 €	1 468,80 €	734,40 €		
Petit Kursaal	863,00 €	871,50€	697,20€	348,60 €		
Salle Colard	182,00€	183,80 €	147,04 €	73,52€		
Salle Proudhon	274,00€	276,70 €	221,36€	110,68 €		
Salle Ory	274,00 €	276,70 €	221,36€	110,68 €		
Salle Risset	182,00€	183,80 €	147,04 €	73,52€		
Salle Marcel Thévenot	43,50 €	44,00 €	35,20 €	17,60 €		
Salle Amélie Pellegrin	35,90 €	36,20 €	28,96€	14,48 €		
Salle Robert Bidault	56,60 €	57,00€	45,60 €	22,80 €		
Foyer de la Danse	77,80 €	78,50€	62,80 €	31,40 €		
Ensemble du Kursaal	3 806,80 €	3 844,20 €	3 075,36 €	1 537,68 €		

Seuls les congrès, colloques et séminaires accueillant des participants de l'aire régionale, nationale ou internationale peuvent bénéficier des tarifs avec remise associatif ou hors associatif.

Pour bénéficier de ces remises, les organisateurs doivent utiliser au minimum deux salles durant une journée minimum. En ce sens, la salle du Grand Kursaal avec la buvette et la cuisine constituent un ensemble de deux salles.

Le tarif associatif est accordé aux associations Loi 1901 et par extension aux Syndicats, partis politiques et comités d'entreprises.

6. Présentation de spectacle

Y compris cinéma et programmations cinéma multiples

Petit Kursaal

Tarif professionnel (1)			0.4	Tarif cu	. %	
	2010	Proposition 2011	% d'augm.	2010	Proposition 2011	d'augm.
Forfait 4 h	Inopérant			172,00€	173,70 €	0,99
Forfait 1 jour (12 h)	870,00€	878,70 €	1,00	425,00€	429,20€	0,99
Par jour supplémentaire	420,00€	424,20 €	1,00	224,00€	226,20€	0,98
Dépassement horaire	85,50€	86,30 €	0,94	86,00€	86,80€	0,93

Grand Kursaal

Tarif professionnel (1)			Tarif cu	0.4			
	2010	Proposition 2011	% d'augm.	2010	Proposition 2011	% d'augm.	
Forfait 1 jour (16 h)	2 150,00 €	2 170,00 €	0,93	615,00€	621,10€	0,99	
Par jour supplém.	990,00€	1 000,00 €	1,01	446,00€	450,40 €	0,99	
Dépassement horaire	103,50 €	104,50€	0,97	86,00€	86,80€	0,93	

⁽¹⁾ Tarif professionnel : Organisateurs professionnels titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles présentant les spectacles créés par des tiers et toutes manifestations à caractère commercial.

7. Salles du Kursaal - Gratuité et participation aux frais de fonctionnement

La gratuité de location des salles du Kursaal ou le tarif minimum «Participation aux frais de fonctionnement» peuvent être accordés par le Maire ou l'Adjointe Déléguée, en fonction du projet présenté (manifestations d'intérêt général, caritatives,...) pour les manifestations suivantes :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASTB,
- · les manifestations associatives dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives,
- les manifestations associatives organisées en direction de personnes en difficulté (par ex : vente d'objets d'occasion),

⁽²⁾ Tarif culturel : Organisateurs présentant des spectacles amateurs - Organisateurs présentant leurs propres créations et titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles.

- les manifestations festives organisées par les associations œuvrant pour une meilleure cohésion sociale
- les associations pour leurs colloques, congrès ou séminaires contribuant fortement au rayonnement de la Ville au niveau régional, national ou à l'étranger.

Dans le cas du tarif minimum, il est proposé une participation aux frais de fonctionnement selon le barème suivant :

Tarif journalier	2010	Propositions 2011	% d'augm.
Grand Kursaal	134,00 €	135,30 €	0,97
Petit Kursaal	100,00 €	101,00€	1,00
Colard	67,00€	67,70€	1,04
Proudhon	77,00€	77,80€	1,04
Ory	77,00€	77,80€	1,04
Risset	33,00 €	33,30 €	0,91
Thévenot	16,70 €	16,80 €	0,60
Péllegrin	16,70 €	16,80 €	0,60
Bidault	16,70 €	16,80 €	0,60
Foyer de la Danse	33,00€	33,30 €	0,91

Caution : En fonction des risques de recouvrement, une caution égale au prix de location peut être demandée.

E - Service Vie Associative - Centre 1901 - Maison de la Vie Associative

A. Inscription aux stages de formation organisés par le Centre 1901 :

18 € : formation de 12 h (soit 1,50 €/heure)

11 € : formation de 7 h (soit 1,57 €/heure)

10 € : formation de 6 h (soit 1,66 €/heure)

7 € : formation de 4 h (soit 1,75 €/heure)

6 € : formation de 3 h (soit 2 €/heure)

B. Carte photocopies destinée aux associations :

Carte prépayée : 30 € débitée de la manière suivante :

- noir et blanc : 0,036 €

- couleur : 0,116 €.

C. Forum des associations :

Location stand association : 30 €

Location stand partenaire : gratuité

Vente de tee-shirt manches longues : 5 €

Participation au buffet : 3 € par personne

F - Conseil des Sages

Participation financière aux repas des assemblées plénières :

Repas : 13 €

Repas + transport : 16,50 €.

XXXVI - Tarification relative aux événements ponctuels

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«M. LE MAIRE : Je voudrais dire aux uns et aux autres qu'il est assez désagréable d'entendre des conversations parasites qui montrent que vous ne suivez pas les débats et ça ne donne pas une image de sérieux de notre assemblée.

M. Philippe GONON : J'avais deux remarques, l'une concernant le tarif de l'eau et l'autre concernant le tarif des droits de stationnement. Sur le tarif de l'eau, j'ai bien noté qu'après je crois une dizaine d'années de stabilité absolue, vous augmentiez de 3,37 % le m3 d'eau vendu. Nous avions eu une discussion lors de la dernière commission concernant l'augmentation du prix de l'eau à Besançon et on nous avait déjà signalé une augmentation relativement importante pour les gros consommateurs, ce qui semblait effectivement être logique. Ceci dit, je n'avais pas vu que pour le particulier lambda l'eau allait augmenter de 3,37 % et je me faisais la simple réflexion suivante : plutôt que de ne pas bouger pendant 10 ans et tout d'un coup mettre 3,37 % dans une période où l'inflation et le pouvoir d'achat ne grimpent pas aussi fort, on pourrait peut-être lisser, étaler un petit peu plus ces augmentations de façon à faire passer la pilule beaucoup plus facilement.

Sur les tarifs de stationnement, j'avais commencé à lire le document et j'avais un petit peu tiqué sur les tarifs pratiqués pour ce que j'appelle les professionnels, c'est-à-dire artisans qui avaient une augmentation de l'ordre de 1,30 à 1,77 %. Je suis passé à l'abonnement tarifaire qui prend 16 % et j'ai terminé par le droit d'autorisation de voirie qui double carrément. Là ça me semblait quand même être beaucoup et j'ai fini par les 20 % pour les tarifs parkings généraux si je puis dire, parkings couverts ou parkings extérieurs où vous mettez quand même une augmentation qui me semble à la fois démesurée et incompréhensible, parce que nous sommes tous inquiets devant la dégradation du centre-ville, pas que du commerce, de la vie du centre-ville en général. Alors même que nous sommes d'accord pour dire tous qu'il faut effectivement désengorger le centre-ville de beaucoup de voitures, je suis d'accord avec cette politique-là, je l'ai approuvée, je remarque simplement que 20 % aussi brutalement! Je pense que c'est une augmentation que nous devrions revoir à la baisse. Sauf modification de votre part, je n'approuverai pas cette augmentation de 20 %.

M. LE MAIRE: Monsieur GONON, je vais vous donner quelques informations puisque Nicole WEINMAN n'est pas là aujourd'hui, elle est avec Jean-Claude ROY à un déplacement relatif au tramway, donc ils n'ont pas séché la réunion, ils me représentent pour aller discuter du tramway.

La question du stationnement est importante parce que c'est vraiment un des leviers primordiaux de la politique de déplacement de Besançon. Notre action, vous le savez, a quatre objectifs : tout d'abord on veut mieux partager l'espace entre l'usager. Il y a les bus, les vélos, les piétons, les voitures, les livraisons. Il faut partager tout ça, donc il faut réglementer. Nous voulons aussi faciliter le stationnement des résidents. Il y a beaucoup de personnes qui, au centre-ville, n'ont pas la chance d'avoir un garage et qui ne peuvent donc pas stationner. Nous voulons donc, par des stationnements résidents, et les tarifs qui vous sont proposés vont dans ce sens-là, vous l'avez vu, faciliter le stationnement des personnes qui habitent au centre-ville car il est pour moi capital, vous entendez bien, capital, que l'on puisse conserver

de l'habitat au centre-ville. On sait très bien qu'il y a encore besoin, pas toujours mais souvent, d'une voiture et c'est un moyen aussi de conserver des personnes au centre-ville que de permettre au moins le stationnement d'une voiture, pas dans le cœur de la ville mais dans des zones très proches. D'autre part, parce que Besancon reste la ville de France où il y a le plus de places de stationnement gratuit, Monsieur GONON il faut bien vous entrer ça dans la tête, nous voulons limiter la durée du stationnement au strict nécessaire afin de favoriser la rotation des véhicules. Et quand vous dites que l'augmentation du prix de stationnement va contribuer à la dégradation du centre-ville, j'ai envie de vous dire très amicalement que vous avez «tout faux» puisque justement c'est en permettant la rotation des véhicules au centre-ville qu'on peut y trouver quelques places libres et que l'on peut effectivement continuer à faire vivre le centre-ville, donc je suis en total désaccord avec vous. Imaginez, si je caricature, je forcis le trait à l'extrême, qu'il n'y ait plus de stationnement payant au centre-ville. Ça veut dire que toutes les places seraient embolisées car les véhicules y stationneraient toute la semaine et qu'il n'y aurait plus aucune possibilité de stationnement au centre-ville. C'est tellement vrai que je vais vous donner un exemple précis. Je suis allé récemment à la déchetterie et j'ai été interpellé par un agent qui travaille là-bas et qui est venu me dire «j'habite à Rivotte et il faut nous remettre du stationnement payant car quand je rentre de la déchetterie, c'est souvent une demi heure, une heure, voire deux heures pour trouver une place». Et les commerçants de ce quartier nous demandent la même chose pour faciliter la rotation.

Votre intervention est totalement démagogique, parce que vous savez bien que quand vous râlez contre une augmentation quelconque, vous êtes sûr d'avoir un certain succès. Mais notre rôle à nous c'est d'être responsables et je pense que si effectivement il n'y avait pas de possibilité de rotation, le centre-ville dépérirait. C'est tellement vrai d'ailleurs que la partie du parking Chamars que nous avons rendue payante -on m'a montré les statistiques- est de plus en plus souvent saturée. Pourquoi ? Parce qu'un certain nombre de personnes qui viennent en ville ont besoin d'avoir la certitude de trouver une place rapidement pour faire leurs courses et repartir. Donc limiter la durée du stationnement c'est nécessaire pour faire tourner les véhicules, c'est nécessaire aussi pour les commerces. Je vais vous donner un autre exemple : il y a quelques années, pendant juillet-août l'Union des Commerçants avait demandé de mettre le stationnement gratuit, ça n'a duré que quinze jours car ils ont demandé qu'on le remette payant en raison des mêmes voitures qui y stationnaient toute la journée, voire la semaine! Alors si vous croyez défendre l'intérêt des commerçants en disant que ça va dépeupler le centre-ville, vous vous trompez totalement. Et il faut aussi que le stationnement sur la voie publique permette de répondre aux besoins des différentes catégories -je vois mon ami Jean-Jacques qui demande la parole et je vais lui passer- il faut par exemple que les personnes en situation de mobilité réduite puissent aussi trouver des places. Alors bien sûr ça fait bien de râler, mais vous savez, les habitants de cette ville et de cette agglomération, ils ne sont pas fous, ils réfléchissent et si on leur explique qu'effectivement c'est pour leur permettre de mieux venir au centre-ville quand ils en ont vraiment besoin, qu'ils ne peuvent pas descendre en bus ou demain en tramway, ou en vélo, c'est agréable de pouvoir mettre 1,20 € pour avoir une place. Je rappelle d'ailleurs au passage qu'on passe de 20 mn à 30 mn gratuites, cela vous avez oublié de le dire Monsieur GONON. C'était une demande très forte des commercants que j'ai entendue. Vous oubliez aussi de dire que pour faciliter le stationnement entre autres des résidents et des personnes qui vont dans les restaurants le soir, nos deux grands parkings sont à 1 € la nuit, il n'y a pas beaucoup de villes de France qui le font.

Nous avons fait une grande erreur, c'est de ne pas avoir augmenté le tarif depuis 2002. Mais c'est très compliqué de mettre des minutes en plus ou en moins, plutôt d'ailleurs en moins quand on augmente le stationnement. Nous ne l'avons pas fait et j'ai demandé à mes services de regarder, ils ont fait cette courbe là qui est à votre disposition. Si l'on prend le tarif en 2002 et celui proposé, on ne fait que simplement rattraper l'inflation. Ce n'est donc pas une augmentation, c'est un rattrapage de l'inflation et nous avons voulu aussi que cela s'aligne sur le prix du ticket de bus et demain sur celui du tramway qui sera le même que celui du ticket de bus pour une heure de transport. Je voudrais aussi insister sur le fait qu'on a favorisé les formules d'abonnements pour permettre aux gens qui habitent dans le centre-ville d'y rester avec des tarifs qui n'ont pas augmenté, voire certains, je crois me souvenir, ont baissé afin de favoriser les résidents.

M. LE MAIRE: Vous avez changé de place, Madame GELIN?

Mme Catherine GELIN: Oui j'ai changé parce que je vous vois mieux là.

M. LE MAIRE: Demandez à rester là en permanence si vous voyez mieux, je suis très heureux que vous ayez envie de me voir.

Mme Catherine GELIN: Ce que je voulais vous dire c'est que je me suis abstenue lors de ce rapport déjà parce qu'il y a beaucoup de personnes qui travaillent au centre-ville qui ont des horaires un petit peu compliqués, qui cherchent à se rapprocher de leur lieu de travail et j'avais souhaité l'an dernier, lorsque vous aviez proposé des changements de tarifs que les personnels qui travaillent à l'hôpital ou dans les administrations aient un traitement un petit peu particulier par rapport au stationnement, d'autant que souvent ils ont une double charge et que leurs horaires ne sont parfois pas adaptés à ceux du transport en commun. Pour avoir posé la question à certaines personnes, quand elles terminent à 21 h, 21 h 10, il est parfois difficile d'avoir le dernier bus à 21 h 20 approximativement. Par ailleurs si tous les Bisontins du centre paient leur place de parking, accepteront-ils que les gens extérieurs puissent stationner devant chez eux, parce que l'offre sera vraiment plus ciblée vers eux, est-ce que vous allez vendre ou louer toutes ces places de parking aux riverains, ça pose quand même le problème de la rotation...

M. LE MAIRE: On ne va rien changer par rapport à la politique actuelle.

Mme Catherine GELIN: ... et on avait parlé en commission d'espaces libres et non payants autour de la rue Krug, vers la Banque Populaire. J'ai entendu cette réflexion qui m'a choquée «on va attendre que les riverains nous demandent du stationnement payant comme cela on pourra l'instaurer tranquillement». Ce qui m'a aussi choquée lors de cette commission, c'est d'envisager éventuellement -mais c'était peut-être une plaisanterie- le stationnement payant pour les vélos. J'ai osé dire que s'il y avait un jour un stationnement payant pour les vélos, il faudra peut-être un gardiennage sinon les gens risquent de ne retrouver plus que l'anneau. Je rapporte ce qui s'est dit lors de cette commission concernant le stationnement.

M. LE MAIRE: Je me méfie beaucoup de ce type de canular...

Mme Catherine GELIN: Ce n'est pas un canular.

M. LE MAIRE: Pas de votre part Madame mais je dis les choses très précisément afin qu'elles soient dites et écrites. On a dit un jour qu'il n'y aurait plus de tigres ou de singes à la Citadelle, c'était une immense bêtise, mais il a fallu pendant un an que je démentisse car on avait affolé tout le personnel de la Citadelle et du parc! Les questions que vous posez ce soir, vous les avez posées en commission et l'Adjoint y a répondu. Je vais simplement préciser une chose: bien entendu il n'est pas question de faire payer les garages à vélos. Nous voulons au contraire en mettre davantage, de plus en plus confortables, couverts pour développer l'usage du vélo. Je vous le dis très clairement, c'était un gag! Nous voulons développer l'usage du vélo parce que c'est écologique, c'est propre par rapport à l'environnement, c'est aussi un moyen de déplacement facile, c'est bon pour la santé et je n'ai rien contre le déplacement en vélo. Je demande simplement aux cyclistes que la nuit, quand ils sont en sens inverse, ils mettent des lumières afin qu'on ne les renverse pas.

Et vous avez mal compris, on ne va pas créer du stationnement payant là où il n'y en a pas. On ne va rien changer! Retenez une chose, c'est que pour faciliter le commerce dans cette ville, à la demande insistante des commerçants et de certains d'entre vous, nous proposons de passer de 20 à 30 mn gratuites. J'osais imaginer que quelqu'un allait dire que c'est bien. Comme personne ne l'a dit, je le dis.

M. Jean ROSSELOT: Il ne faut pas prendre le problème par l'approche polémique du genre «ça fait bien de râler».

M. LE MAIRE: Si, c'est ça!

M. Jean ROSSELOT : Il faut le prendre, pour une fois qu'on a l'occasion et très rapidement, par sa voilure globale. Est-ce que c'est bien dans le plan de stationnement général de la Ville ? Je commencerai par dire que c'est une bonne chose, en effet, que d'allonger de 20 à 30 mn, ça répond à une grande exigence commerciale qui était en effet exprimée souvent. 1 € la nuit, c'est bien aussi mais on n'est pas les seuls en France à avoir ce type de tarifs...

M. LE MAIRE: Où par exemple?

M. Jean ROSSELOT: Il me semble qu'il y en a dans l'Ouest.

M. LE MAIRE: Ah, il te semble...

M. Jean ROSSELOT : Il me semble que c'est le cas à Bordeaux et dans d'autres grandes agglomérations comme Strasbourg où certains parkings du centre-ville ont des tarifs spécifiques jusqu'à minuit. Mais il est bien rare qu'on y reste toute la nuit!

M. LE MAIRE: Ce que je peux te dire c'est que quand tu vas te garer à Paris une nuit, cela te coûte 26 €.

M. Jean ROSSELOT: Comme j'habite le centre-ville, je vais contester ce que vous dites Monsieur le Maire. A Rivotte parce que j'y mets souvent ma voiture le soir, quelquefois la journée, je n'ai jamais ou rarement de problèmes de places mais je parle du Rivotte qui va jusqu'à la Porte Taillée, bien entendu. Par contre, peut-être qu'on pourrait faire quelques efforts côté droit quand on se dirige vers Morre. Contre-exemple de Chamars, où ça a peut-être, comme on dit, optimisé, c'est devant la gare. Et là je trouve qu'on touche malheureusement à notre qualité de capitale régionale parce que quand vous voyez tout ce bassin que nous drainons en tant que capitale régionale, c'est-à-dire lieu de départ des lignes rapides, nous drainons des chefs d'entreprises qui viennent de loin, de tous les plateaux du Doubs et du Haut Doubs et qui arrivent, je l'ai déjà dit, quelquefois pour le train de Paris de 10 h ou 10 h 55 et se trouvent devant la gare face à un parking saturé -celui des remparts est plus souvent vide que plein- alors qu'on a là les trois hectares de l'ancien SERNAM. Je trouve qu'on ne facilite pas la vie des gens. Pour terminer, je ne crois pas que ce soit une bonne mesure parce que ça contredit votre objectif de TCSP, de tramway qui, lui, appelle des parkings relais tout au long de la ligne et des parkings qui fassent que les gens soient incités à déposer leur véhicule pour prendre le tramway. Je pense que c'est par anticipation un peu en contradiction avec cet objectif. Donc nous nous abstiendrons sur ce sujet.

M. Jean-Jacques DEMONET : En fait, j'avais demandé la parole parce que Nicole WEINMAN m'avait demandé de dire exactement la même chose que vous. On a exactement le même document.

M. LE MAIRE : Eh bien ça montre au moins qu'on est coordonné et uni.

M. Jean-Jacques DEMONET : Mais je suis d'accord sur une chose, c'est qu'on n'aurait pas dû attendre depuis 2002 pour augmenter.

M. LE MAIRE: Je suis d'accord là-dessus. Le fait de l'augmenter, comme dirait Philippe GONON, brutalement aujourd'hui, ça veut dire quand même que depuis 7 ans les Bisontines et les Bisontins et les Grands Bisontins ont payé moins cher le parking et quelque part ils ont fait une économie. Et on ne voit jamais ce qu'on a fait comme économie, on ne voit que l'augmentation. Je voudrais dire aussi une chose à Jean ROSSELOT concernant le SERNAM. Il a raison sur le constat, c'est pour cela que j'ai demandé que l'on puisse mettre un parking de délestage en bas, celui dont vous dites qu'il n'est pas toujours plein mais qui sert beaucoup. Concernant le SERNAM, il faut que vous sachiez que j'ai déjà fait la demande au propriétaire car ces terrains ne nous appartiennent pas. Mais aucune suite n'a été donnée à notre proposition et on ne peut que le déplorer. Si, Monsieur ROSSELOT! Je l'ai demandé à plusieurs reprises.

Quand vous dites que c'est contradictoire avec le projet de tramway, je suis au regret de vous dire que vous n'avez pas bien compris parce que justement l'intérêt de réglementer le stationnement c'est de faire en sorte que l'on puisse aussi considérer qu'il est quelquefois plus facile et moins cher de prendre le tramway qu'aller tourner en ville pour trouver une place de stationnement, donc ce n'est pas du tout

contradictoire puisqu'au contraire toutes les villes qui ont mis en place des politiques de déplacement par les tramways ou par les TCSP en général, ont contraint les stationnements dans leurs centres villes. Et je rappelle à nouveau que Besançon est la ville de France de plus de 100 000 habitants, en tout cas à ma connaissance, qui a le plus de places de stationnement en centre-ville. C'est difficile car vous trouvez qu'il n'y en a pas assez et j'ai ici des amis qui vont me dire qu'il y en a encore trop, alors j'essaie de faire une moyenne.

M. Philippe GONON : Je n'ai jamais réclamé la gratuité des places.

M. LE MAIRE: Je n'ai pas dit ça.

M. Philippe GONON: J'ai voté avec vous le fait de passer le parking Chamars payant.

M. LE MAIRE: Et vous aviez bien fait.

M. Philippe GONON: Bien sûr mais je n'ai pas d'état d'âme et je l'assume complètement. Simplement, comme je vous l'ai dit pour l'eau, plutôt que de bloquer les prix pendant dix ans, les figer pendant dix ans, c'est la notion de prix psychologique. On en est exactement à la même constatation maintenant, 20 % d'un coup, pardonnez-moi de vous le dire mais, cette année, ça fait quand même mal au budget du citoyen moyen lambda. Et je vous assure, 20 % sur les places de parking à Besançon, quand vous y allez deux ou trois fois par semaine, à la fin de l'année ça fait un gros budget. Donc simplement ce que je voulais vous demander, c'était de lisser, comme pour le prix de l'eau, les augmentations sur le parking, c'est tout.

M. LE MAIRE: On va vous répondre.

M. Philippe GONON : Ce n'était pas démagogique, il n'y avait aucune demande de gratuité de ma part, aucune demande de baisser les prix, je disais OK pour les augmenter mais simplement allez-y doucement, c'est tout.

M. LE MAIRE: Je voudrais simplement que vous reteniez qu'on ne l'avait pas augmenté depuis pas loin de 10 ans et puisque j'ai de la chance d'avoir des gens qui travaillent pour moi, mon Cher Jean c'est ce que tu vas me dire, je peux te préciser qu'à Bordeaux c'est 3 € la nuit. Et j'ai regardé, Monsieur ROSSELOT, à Quingey et à Champoux, c'est gratuit! Et je ne suis pas sûr qu'à Vesoul ce ne soit pas le même prix que chez nous! Monsieur ROSSELOT, écoutez, je voudrais ce soir passer un pacte avec vous afin que vous respectiez les prises de parole. Je ne veux pas en permanence me bagarrer avec vous. On est au Conseil Municipal et je vous demande, quand vous voulez parler, de presser sur votre bouton pour que je vous donne la parole. Ce n'est pas un dialogue ROSSELOT - FOUSSERET, mais un dialogue au Conseil Municipal.

M. Christophe LIME: Monsieur GONON, j'ose espérer que vous savez que quand on paie l'eau on paie l'assainissement en même temps, c'est-à-dire que lorsque les usagers de l'eau de la Ville de Besançon vont recevoir leur facture, c'est l'addition des deux qui fait la somme totale. Et si vous regardez bien l'addition de l'eau et de l'assainissement puisque l'assainissement est à 0 %, ça ferait une augmentation de 1,3 %, c'est-à-dire environ l'inflation et c'est pour ça qu'on respectera ce que vous dites, c'est-à-dire qu'on fera une augmentation très raisonnable, qui suit un petit peu nos investissements. Cela faisait 7 ans que nous n'avions pas augmenté l'eau et depuis 1997 que nous n'avons pas augmenté l'assainissement et nous espérons ne pas l'augmenter avant la fin du mandat.

M. LE MAIRE : En tout cas nous sommes connus et on nous appelle souvent, Christophe LIME ou moi-même, pour nous demander de parler de notre expérience en matière d'eau. D'ailleurs, vous qui donniez souvent en exemple par le passé, on l'entend moins maintenant, Montbéliard, je peux vous dire que l'eau à Besançon est moins chère qu'à Montbéliard et qu'à Dole et ce sont nos techniciens qui vont aider nos amis techniciens de Dole car ils veulent faire comme nous. Donc on est plutôt cité en exemple dans le bon sens du terme».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) des Commissions n° 1, 2, 3, 4 et 5, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 abstentions du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT (2), Mme M. JEANNIN, Mme GELIN, Mme PEQUIGNOT, M. OMOURI (2), M. GIRERD et 1 abstention du groupe MODEM : M. GONON), décide d'adopter les tarifs 2011 proposés.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.